

Journal de la Corse

Doyen de la presse européenne
L'hebdomadaire de défense des intérêts de l'île depuis 1817

ÉLECTIONS MUNICIPALES



**QUAND LA DROITE RELÈVE
LA TÊTE, LES NATIONALISTES
PERDENT LEUR SUPERBE**

Contact

« *Sintinelli* », 40 ans
d'histoire corse
Engagement, deuils...

Sport

Coronavirus
Le sport corse
au point mort...



15 ANS DÉJÀ

HAPPY DACIA TO YOU



Dacia Sandero

à partir de

3€
/j⁽¹⁾

sans apport

(1) Soit 90€/mois. LLD 61 mois.

+ 5 ans d'entretien OFFERTS⁽²⁾



Du 12 au 22 mars, tentez de gagner 7 Dacia Sandero Série Limitée 15 ans⁽³⁾ sur dacia.fr

MODÈLE PRÉSENTÉ : DACIA SANDERO SÉRIE LIMITÉE 15 ANS TCe 90 AVEC OPTION PEINTURE MÉTALLISÉE À 5,70 €/JOUR, SOIT 171 €/MOIS, SANS APPORT⁽⁴⁾, AVEC 5 ANS D'ENTRETIEN OFFERTS⁽²⁾.

(1) Exemple pour Dacia Sandero Access SCe 75. 61 loyers de 90€ quel que soit le nombre de jours par mois (soit 3€ par jour pour un mois de 30 jours). (1)(4) Location Longue Durée sur 61 mois pour un kilométrage maximum de 60000km. En fin de contrat, restitution du véhicule chez votre concessionnaire avec paiement des frais de remise à l'état standard et des kilomètres supplémentaires. Sous réserve d'acceptation par DIAC, SA au capital de 659334050€ - 14 avenue du Pavé Neuf 93160 Noisy-le-Grand - SIREN 702.002.221 RCS Bobigny. Offres non cumulables, réservées aux particuliers dans le réseau Dacia participant et valables du 01/03/2020 au 31/03/2020 pour toute commande d'une Dacia Sandero neuve. (2) Pack Entretien Dacia offert sur 61 mois - 60000 km (au 1^{er} des 2 termes atteint). Voir détail de l'offre Pack Entretien en point de vente et sur dacia.fr. (3) Jeu du 12/03/2020 au 22/03/2020 : Tentez de gagner l'une des 7 Dacia Sandero mises en jeu. Voir règlement sur dacia.fr. (5) Au premier des deux termes atteint. Gamme Dacia Sandero : consommations mixtes min/max (l/100 km) (procédure WLTP) : 4,4/7,3. Émissions CO₂ min/max (g/km) (procédure WLTP) : 115/141.

3ans Garantie
OU 100 000 km[®]
Au premier des deux termes atteint

Dacia recommande Castrol

dacia.fr

Happy Dacia to you | Les 15 ans Dacia, c'est aussi votre anniversaire

NOSTALGIE

LES PLUS GRANDES CHANSONS

DE 6H30

À 11H00

LES MATINS QUI CHANTENT !

LA MATINALE EN DIRECT DE CORSE
AVEC JEAN-MICHEL MORESCHI ET ANGELE MOZZICONACCI

BONNE MUSIQUE - BONNE HUMEUR - INFOS - HOROSCOPE - JEUX



FRÉQUENCES

NOUVELLES FRÉQUENCES

PONTE-LECCIA..... 91.3 FM

VENACO 90.3 FM

BOCOGNANO 94.9 FM

AJACCIO 93.0 FM

PORTO-VECCHIO 95.0 FM

BONIFACIO 88.3 FM

CORTE 97.5 FM

GHISONACCIA 91.4 FM

BASTIA 91.4 FM

ILE ROUSSE 95.5 FM

CALVI 95.5 FM

SERVICE COMMERCIAL: 04 95 51 15 88 / 06 12 03 52 77

Société d'édition :

Journal de la Corse
2 rue Sebastiani - 20000 Ajaccio

Rédaction :

redacjournaldelacorse@orange.fr

Rédaction Ajaccio :

2 rue Sebastiani - 20000 Ajaccio
Tél : 04 95 28 79 41
Fax : 09 70 10 18 63

Rédaction Bastia :

7, rue César Campinchi
Tél : 06 75 02 03 34
Fax : 04 95 31 13 69

Annonces légales :

journaldelacorse@orange.fr

**Directrice de la publication
et rédactrice en chef :**

Caroline Siciliano

Directeur Général :

Jean Michel Emmanuelli

Directeur de la rédaction Bastia :

Aimé Pietri

Publicité :

Tél : 04 95 28 79 41
Fax : 09 70 10 18 63

Impression :

Imprimerie Olivési Ajaccio
ISSN : 0996-1364
CPPAP : 0921 C 80690

**Soucieux de la protection
de l'environnement,**

le Journal de la Corse
est imprimé sur papier recyclé.

L'édito d'Aimé Pietri

CET OGRE MICROSCOPIQUE QUI FAIT PEUR

Un ogre démesuré et effroyable faisait peur aux enfants d'avant-hier. Cet ogre microscopique mais toujours effroyable empêche de dormir les grands-pères d'aujourd'hui. Ainsi que les gouvernants d'Europe qui ne savent plus quoi faire pour lui barrer la route. On avait cru que la Corse allait être épargnée. Erreur, le Coronavirus s'est emparé d'Ajaccio menaçant d'étendre son pouvoir maléfique à l'île toute entière. Et ceux qui président à ses destinées se sont avérés incapables de dévier tant soit peu son chemin. Nous voilà donc à la merci d'un virus qui sème l'angoisse, le désespoir et la mort au sein des peuples alors que les Etats mettent en branle des moyens hors du commun puisque jusqu'ici ils n'avaient jamais été employés pas même pour réduire des épidémies aux mortalités foudroyantes. Il ne reste plus que la prière dont les effets ne sont hélas que spirituels. Et l'espoir dont se nourrissent ceux qui ne veulent pas croire à la fin du monde et se réjouissent en apprenant que les pandémies les plus redoutables n'ont pas résisté au courage et à la volonté des hommes. Ce courage et cette volonté ont fait leurs preuves en Chine où le virus est sur le point de disparaître. Pas en Europe en tout cas devenu l'épicentre du mal et en Corse encore moins où les villages sont déserts et les villes semblent avoir perdu leurs habitants confinés « in casa ». Seuls des électeurs audacieux sont allés déposer leurs bulletins dans les urnes des élections municipales. Pas autant cependant que lors des précédents scrutins qui avaient affiché une participation normale pour ce pays où l'on fait des élections quelles qu'elles soient une raison de vivre sous les signes intangibles de la démocratie et de la « pulitichella » devenues ici un incontournable droit de cité. Il se peut que le Coronavirus ait eu parmi ses pouvoirs celui d'accroître le nombre des abstentionnistes. A cause de la peur qu'il engendre en même temps que l'espoir de sa disparition entrevue à l'aube d'une santé revenue.

Agenda/Brèves 4

Politique 6

Municipales : Laurent s'envole et Gilles rame

Invités 8

Candidats aux Élections Municipales 2020

City Guide 12

Göteborg, escapade suédoise énergisante

Contact 24

« Sintinelli », 40 ans d'histoire corse
Engagement, deuils...
apaisement...

Humeur 27

Société 28

La haine prospère

Sport 32

Coronavirus : Le sport corse au point mort...

LE REGARD DE Delémbré

+ 0308



Les stratégies de l'ARS

Marie-Hélène Lecenne, directrice générale de l'Agence Régionale pour la Santé (ARS) a réuni toutes les composantes liées à la santé la semaine dernière afin de mettre en place diverses stratégies de lutte contre le coronavirus. Une nécessité alors que la Corse passait, comme partout sur le territoire national, au stade 3 face la pandémie. Avec, il est vrai, plus de 100 cas avérés, la situation s'est considérablement compliquée ces



derniers jours. Première mesure, un plan blanc a été déclenché jeudi 12 mars aux hôpitaux de Bastia et Ajaccio afin de libérer des lits et de préparer, le cas échéant, les équipes médicales à l'arrivée de nouveaux patients. Afin de casser la transmission, les services de l'ARS, en accord avec Bianca Fazi, conseillère exécutive en charge de la santé, ont insisté sur la responsabilité individuelle pour casser la chaîne de transmission...

Coronavirus : Un cas suspect à l'aéroport d' Ajaccio

Le vol Paris-Orly-Ajaccio du vendredi 13 mars dernier en fin de matinée en a été quitte pour une grosse frayeur. Non pas au niveau du vol proprement dit mais tout simplement pour une personne



malade installée à l'avant de l'avion présentant des symptômes nécessitant un test au Covid 19 (toux, fièvre, maux de tête...). Le vol est arrivé à Ajaccio mais l'avion a été bloqué sur le tarmac de l'aéroport le temps, pour les services de santé, d'effectuer les recommandations nécessaires. Les passagers ont dû remplir un questionnaire afin d'être le cas échéant, contactés pour être testés. La personne souffrante, elle, a bien été testée. Fort heureusement, les résultats ont été négatifs...

La Madunuccia sans procession...

Longtemps prévue, la Madunuccia, fête patronale de la Cité Impériale a été revue compte tenu de la situation sanitaire de l'île. Lors d'une conférence de presse donnée



à l'évêché, Monseigneur Olivier de Germay, évêque du diocèse d'Ajaccio, accompagné de Laurent Marcangeli, maire et de Jean-

Jacques Ferrara, député de la première circonscription, a finalement tranché. Les festivités ont été maintenues mais aménagées. Ainsi, l'évêque a invité les fidèles à poser des bougies sur le rebord de leur fenêtre. Le mercredi 18, la messe s'est tenue à huis clos mais télévisée en direct sur France 3 Via Stella.

1er tour Elections municipales Bastia

Le maire de Bastia Pierre Savelli mis en ballottage. Même s'il arrive en tête des résultats, le candidat nationaliste affiche tout juste 30,43 %. Un score diminué selon le maire candidat par l'abstention massive (plus de 55%) Il déplore le non respect de la demande de report faite la veille par Gilles Simeoni. En deuxième position c'est Jean-Sébastien de Casalta avec 20,02 % suivi de Jean Zuccarelli avec 13,83 %. Les

candidats sont unanime sur la possibilité d'ouverture et d'alliance avec les autres listes. Le dernier de cette quadrangulaire est Julien Morganti. Une belle surprise pour le tête de liste d'un futur pour Bastia qui affiche pour sa première participation 12,42% des voix. Jean-Martin Mondoloni se disait très déçu et ne remportait que 8,96% des suffrages, mais c'est toutefois quasiment le même score des 3 listes de droite présentes en 2014., les deux autres listes nationalistes étaient à pour 6,29 % Paul Felix Benedetti et 5,93 % pour Eric SIMONI. Filippo De CARLO, le candidat porté vers l'extrême droite a quant à lui réuni 2,07 % des voix. Au moment du bouclage ce lundi, nous ne savions pas encore si le second tour des élections étaient maintenu. Mais les discussions pour les différentes alliance elles étaient en ordre de marche. Un scrutin à fort enjeu qui risquait bien d'être reporté.

Les infirmiers d' Ajaccio ont appelé au boycott des urnes

Malgré le passage au stade 3 de l'épidémie, les élections municipales ont été maintenues. Gilles Simeoni, président de l'Exécutif de Corse et d'autres présidents de Région s'étaient prononcés pour le report du scrutin. Celui-ci ayant été maintenu, les services de santé se sont mobilisés pour appeler au boycott de l'élection. C'est le cas notamment des infirmiers du service de réanimation de l'hôpital d'Ajaccio qui-photo à l'appui- ont fait passer le message. « N'allez pas voter ». Réclamant, compte tenu de la situation, un confinement maximal...



Journal de la Corse

Doyen de la presse européenne

L'hebdomadaire de défense des intérêts de l'île depuis 1817

LE JOURNAL HABILITÉ POUR PUBLIER

LES ANNONCES LÉGALES ET JUDICIAIRES

DANS LES DÉPARTEMENTS 2A – 2B

La vie des entreprises Corses

- Politique
- Actualités
- Reportages
- Société
- Annonces légales
- Culture
- Sports



BULLETIN D'ABONNEMENT

Société :

Nom, prénom :

Adresse :

- 6 mois au prix de 55€ au lieu de 57,20€
- Abonnement 1 an au prix de 100€ au lieu de 114,40€
- Abonnement 2 ans au prix de 180€ au lieu de 228,80€
- Règlement par chèque bancaire ou postal à l'ordre du «Journal de la Corse»
- Règlement par mandat administratif
- Règlement par virement :
- Je désire une facture

CCM AJACCIO 10278 07906 00020738840 65
IBAN FR76 1027 8079 0600 0207 3884 065
BIC CMCIFR2A

Municipales : Laurent s'envole et Gilles rame

Les scrutins d'Ajaccio et Bastia ont peut-être dessiné le début d'un grand changement. Alors que le divers droite Laurent Marcangeli a assis son pouvoir, Gilles Simeoni a vu sa position fragilisée.



En Haute-Corse, dans les communes les plus importantes ou les plus emblématique hormis Bastia, la stabilité a globalement été de mise. Deux uniques événements ont consisté en la défaite à Brando de Dominique Ricci (divers droite) face à son adjoint Patrick Sanguinetti (divers droite), et surtout en la déroute de Sauveur-Gandolfi-Scheit à Biguglia. L'ancien député qui depuis quarante-quatre ans tenait d'une main ferme pour la droite la cinquième des plus importantes communes de Corse, a été largement devancé (63,94%) par Jean-Baptiste Giabiconi (Femu a Corsica). Dans les autres communes du Grand Bastia, les sortants ou les successeurs qu'ils soutenaient, ont aisément passé la barre. A Borgo, Anne-

Marie Natali (divers droite) qui était seule en lice l'a bien entendu emporté. Marie-Hélène Padovani (divers gauche, conseillère de Corse proche de La République En Marche) qui postulait à la succession de son père Jean-Jacques à San Martinu di Lota et Guy Armanet (maire sortant, conseiller de Corse Femu a Corsica) à Santa Maria di Lota n'ont plus matière à s'inquiéter. Ils ont respectivement totalisé 70,31% et 69,28%. José Galetti (divers droite), activement soutenu par Gilles Simeoni, a facilement conservé la mairie de Lucciana (80,30%) en défaisant l'indépendantiste Jean-Philippe Antolini. Michel Simonpietri (divers gauche), ayant sur sa liste Louis Pozzo du Borgo, conseiller de

Corse Femu a Corsica, s'est imposé à Furiani (81,73%). Enfin Michel Rossi (divers droite) a conservé Ville di Pietrabugno (73,74%). Dans le centre, à Corte, le divers droite Xavier Poli (65,57%) soutenu par le Partitone et le Partitellu a bien négocié le passage de témoin. Successeur désigné de Tony Sindali, il s'est imposé face à la liste nationaliste que conduisait la conseillère exécutive Vannina Borrromei (Partitu di a Nazione Corsa) qui a toutefois multiplié par trois le score nationaliste de mars 2014, malgré qu'elle ait été boudée par Femu a Corsica, Corsica Libera et Core in Fronte. En Plaine orientale, à Ghisonaccia, le sortant divers droite Francis Giudici, également conseiller territorial proche de La République

En Marche, dont la liste comprenait des responsables du Partitu di a Nazione Corsa, a aisément été réélu (79,77%) et a largement distancé la liste Femu a Corsica. A Prunelli di Fiumorbo, le sortant André Rocchi (Partitu di a Nazione Corsa), s'est imposé en contenant l'offensive de la liste d'Esteban Saldana (membre de Corsica Libera). En Balagne, le divers droite Ange Santini s'est une nouvelle fois imposé à Calvi. En revanche, le sortant divers droite Jean-Joseph Allegrini (41,84%) est en ballottage délicat à l'Île Rousse face à Angèle Bastiani (45,24%). A retenir aussi, Femu a Corsica n'a pas réussi à s'emparer de Luri et Saint-Florent. Les conseillères de Corse Juliette Ponzevera et Anne-Laure Santucci ont mordu la poussière face à Claudy Olmeta (divers droite) et Dominique Cervoni (nationaliste).

Jean-Christophe Angelini proche du Graal

En Corse-du-Sud, dans les communes les plus importantes ou les plus emblématique hominis Porto-Vecchio (Ajaccio étant mis à part), la stabilité a globalement prévalu. Sur le pourtour et l'arrière-pays ajaccien, la plupart des principaux sortants l'ont emporté. Ainsi, à Sarrola-Carcopino, malgré les polémiques, le divers gauche Alexandre Sarrola a été largement réélu (77,69%). A Peri, le divers droite Xavier Lacombe s'est imposé avec 83,20% des voix. A Afa, Vero, Cuttoli-Corticchiato, Ucciani, Tavera et Bogognano, n'ayant été confrontés à une liste concurrente, les maires sortants, dont le conseiller exécutif nationaliste Jean Biancucci à Cuttoli-Corticchiato et le président de l'ACA Christian Leca à Vero, ont tous été réélus. Sur la rive-sud du golfe d'Ajaccio, Valérie Bozzi (divers droite) à Grosseto-Prugna, Jean-Baptiste Luccioni (un des piliers insulaires de La République En Marche) à Pietrosella et Henri Antona (divers droite) pour la neuvième fois à Coti-Chjavari, se sont tous trois imposés. Dans le Valinco, à Propriano, Pierre-Marie Bartoli (divers gauche) qui a réalisé plus de 73 % n'a pas été mis en danger par la liste d'union nationaliste. A Olmeto, le divers gauche José-Pierre Mozziconacci, n'ayant pas d'opposants, a lui aussi été réélu. Dans l'Extrême-sud, le marcheur Jean-Charles Orsucci qui lui aussi a bénéficié d'une absence d'opposition, a conservé la mairie de Bonifacio. A Conca, confronté à une liste nationaliste, François Mosconi l'a une neuvième fois



emporté (56,49%) face à une liste nationaliste. A Figari, deux ou trois listes devraient être en présence. Enfin, à Sartène, le divers droite Paul Quilichini (45,58%) est en ballottage très favorable. Reste Porto-Vecchio. Dans la Cité du sel, la première manche du duel entre Georges Mela (divers gauche) et Jean-Christophe Angelini a tourné à l'avantage du leader du Partitu di a Nazione Corsa. Ce dernier a totalisé 44,39% de suffrages alors que son adversaire n'a mobilisé que 39,97% des votants. Les 15,36% de suffrages obtenus par le nationaliste Don Mathieu Santini que soutenaient Femu a Corsica, A Manca Naziunale et Core In Fronte ont très probablement empêché l'opposant historique à Camille de Rocca Serra et Georges Mela de l'emporter. Au cas où faute de ralliement ou de désistement de la part de Don Mathieu Santini et du secours de quelques abstentionnistes apporté à son adversaire, Jean-Christophe Angelini serait battu, les conséquences seraient probablement désastreuses pour l'image de la sphère nationaliste et sans doute aussi pour l'unité de la majorité nationaliste à l'Assemblée de Corse. D'autant que Gilles Simeoni a manifesté un soutien plus que voyant à Don Mathieu Santini. Jean-Christophe Angelini est proche du Graal mais peut encore tout redouter.

Début d'un grand changement ?

Les scrutins d'Ajaccio et Bastia ont peut-être dessiné le début d'un grand changement en mars 2021. En effet, alors que le divers droite Laurent Marcangeli a assis son pouvoir, Gilles Simeoni a vu sa position fragilisée. Le maire sortant de la Cité impériale s'est largement imposé. Les électeurs l'ont placé en tête (53,1%) et réélu devant Jean-André Miniconi (13,78%) que soutenait Femu a

Corsica et Jean-François Casalta (13,78%) qui représentait le Partitu di a Nazione Corsa et Corsica Libera. Les autres opposants ont été réduits à la portion congrue. Seuls les restes de la gauche traditionnelle emmenés par le communiste Etienne Bastelica ont réussi à passer, de peu d'ailleurs, la barre des 5% (5,97%). Laurent Marcangeli étant débarrassé de ses frondeurs à droite, n'étant plus menacé sur sa gauche et ayant contenu la poussée des nationalistes (aidé en cela par leurs divisions) a désormais les mains libres pour, s'il le souhaite, se frotter à Gilles Simeoni en mars 2021 à l'occasion du scrutin devant renouveler l'Assemblée de Corse. A Bastia, le sortant Femu a Corsica Pierre Savelli a connu un sort moins enviable. Il est en ballottage nettement défavorable. Etant crédité de 30,43%, il se trouve confronté à la menace d'une opposition de centre-gauche qui, si elle s'agrège autour de Jean-Sébastien de De Casalta (20,03%) pèsera 33,86% (ralliement de Jean Zuccarelli), 32,45 % (ralliement de Julien Morganti) et 46,28% (ralliement de Jean Zuccarelli et Julien Morganti). De plus, cette opposition de centre gauche peut escompter recueillir une partie des suffrages de droite de Jean-Martin Mondoloni (environ 9%). Même s'il peut recueillir une partie des suffrages Corsica Libera et Core in Fronte qui ont recueilli un peu plus de 11% des voix à eux deux, et éventuellement disposer de quelques réserves chez les abstentionnistes, Pierre Savelli a peu de chance de se tirer d'affaire. S'il n'y parvient pas, c'est Gilles Simeoni, qui l'a choisi pour le remplacer et qui figure sur sa liste, qui sera considéré comme le réel pendant.

• Pierre Corsi

Ajaccio : Laurent Marcangeli sans partage

Le maire sortant a profité d'un taux de participation très faible, d'un électorat mobilisé et, à l'évidence, du discours nationaliste qui n'a guère convaincu, pour conserver son fauteuil. Un véritable plébiscite pour le chef de file d' « *Ajaccio le mouvement* » et une première pour la Cité Impériale avec l'élection du maire dès le premier tour...



On aura beau évoquer le taux de participation particulièrement faible marqué par la crise liée au coronavirus (63,47% d'abstention), la victoire de Laurent Marcangeli, acquise dimanche dernier, ne souffre d'aucune contestation. Si sur les 36078 inscrits, 13179, soit un tiers seulement, se sont rendus aux urnes, le maire sortant a mis tout le monde d'accord : 53,51% des suffrages exprimés, laissant des miettes à l'ensemble de ses poursuivants. Certes, ses détracteurs auront beau évoquer une faible représentativité de l'ancien député (20% à peu de chose près des inscrits pour un total de 6857 voix), il n'empêche que cette victoire a été sans doute facilitée par la désunion nationaliste incapable de convaincre, de bâtir un projet commun, tout en ayant, d'un autre côté, prôné une ouverture qui n'aura guère séduit son électorat.

Vers les territoriales

Même si la plupart des listes proposées partout en Corse l'on fait sur cette base. De fait, la rupture actée entre Femu et le PNC au niveau territorial s'est confirmée au niveau municipal avec, de nouveau, un échec cinglant de la famille nationaliste dans la Cité Impériale qui reste, pour elle et au fil des échéances, une forteresse imprenable. Dimanche, Laurent Marcangeli a obtenu le score que les prévisions lui accordaient (autour de 7000 voix) alors que les deux chefs de file issus des principaux courants nationalistes étaient, pour leur part, bien en deçà. Autour de 1800 voix pour Jean-François Casalta et Jean-André Miniconi alors que les deux listes cumulées étaient situées autour des 7500 voix. C'est à ce niveau et non ailleurs que se situe l'échec nationaliste.

En véritable mobilisateur, le maire sortant est parvenu à convaincre l'ensemble de son électorat, ce qui n'est pas le cas de ses opposants. Il vire en tête dans chacun des 41 bureaux de vote de la Cité Impériale et s'il est bien en deçà de son score de la partielle de 2015 (9935 suffrages), il a dominé de la tête et des épaules ce scrutin. Un scrutin qui préfigure déjà les prochaines territoriales où le maire a de bonnes chances de s'inviter. À l'inverse de la famille politique de la majorité territoriale, qui s'effrite, il semble paré pour refonder une droite ajaccienne dont le bastion conservé est sans doute de nature à la renforcer à l'horizon 2021...

• Philippe Peraut

Pierre Savelli : « Rassembler autour d'un projet commun »

En tête avec dix points d'avance au sortir d'un premier tour marqué, comme partout ailleurs, par un taux d'abstention record (44%), le maire sortant devra rassembler ce dimanche s'il veut conserver son fauteuil.



Quelle analyse, faites-vous du premier tour de l'élection ?

Il s'est déroulé, comme chacun le sait dans un contexte particulier avec un taux de participation très faible (- de 50%). On a senti, dans l'ensemble, beaucoup de lourdeur par rapport aux scrutins précédents où l'enjeu était très important. Notre demande de report n'a guère été entendue malgré une forte mobilisation dans ce sens. J'ai essayé de convaincre les candidats en lice de la nécessité d'un ajournement. Compte tenu de ces paramètres, il n'y a pas lieu d'être déçu, l'électorat ayant, dans l'ensemble, été démobilisé. Même si ce score se situe dans la moyenne la plus basse de ce qui était prévu, nous arrivons en tête et nos concurrents auraient aimé en faire de même.

Comment analysez-vous les écarts avec vos poursuivants ?

Nous avons une avance de dix points avec Jean-Sébastien de Casalta. Nous pensions que cette avance serait plus conséquente pour aborder le second tour dans de meilleures conditions. Dix points, ce n'est tout de même pas négligeable. D'autant qu'il y a encore un réservoir important pour le second tour.

La participation serait-elle plus importante ?

On annonce une évolution vers un confinement total et un black-out. Il est incroyable que l'Etat ait pu, en trois jours, demander de respecter les gestes barrières puis d'aller voter et deux jours après, tout annuler. Cela n'a pas de sens.

Quelle attitude dans l'entre-deux tours ?

Il faut savoir quel est le réservoir de voix sur lequel on peut compter par rapport aux abstentionnistes. Les discussions ont été prises, en amont, avec la liste conduite par Eric Simoni. Ces discussions sont basées essentiellement sur les programmes. Quoiqu'il soit, nous entamerons des démarches vers toutes les composantes de notre famille politique et sans doute aussi avec d'autres afin de rassembler autour d'un projet commun.

Jean-Sébastien de Casalta : « Réussir l'alliance des forces d'opposition »

Pour sa première campagne électorale, l'ancien bâtonnier du barreau de Bastia a fait fort. Avec 20,03 % des suffrages exprimés, soit 1936 voix, il vire en tête de l'opposition. Un enjeu majeur attend la cité bastiaise dimanche prochain lors du second tour... S'il est maintenu*



Vous êtes en tête de l'opposition au terme du premier tour. Quelle analyse en faites-vous ?

Je tiens, tout d'abord, à remercier toutes les Bastiaises et tous les Bastiais qui m'ont accordé leur confiance. J'ai également une pensée pour celles et ceux qui ont permis que ce scrutin puisse se tenir dans des conditions assurant la sécurité des personnes qui ont tenu à exercer leur devoir civique compte tenu des circonstances extraordinaires. C'est une belle élection même si nous pensions en toute humilité, faire mieux compte tenu de notre campagne. Je note que le score du Pierre Savelli souligne le mauvais bilan de la coalition municipal sortante qui est devenue, au soir de ce premier tour, la minorité municipale. Ce résultat me donne la légitimité et la responsabilité de rassembler l'opposition pour permettre à Bastia d'obtenir le changement qu'elle attend.

Quelle attitude comptez-vous adopter ?

Je vais m'efforcer de rassembler sans souci hégémonique mais il est de mon devoir de faire réussir cette alliance des forces de l'opposition. Nous souhaitons le faire autour d'un projet cohérent qui porte des valeurs très fortes. C'est un pacte de confiance et, en même temps, le fruit de concessions réciproques.

Songez-vous à rassembler au-delà de votre famille politique ?

Comme je vous l'ai dit, par leur vote, les Bastiais, m'ont donné la responsabilité de construire et de faire gagner l'ensemble des listes d'opposition. J'ai donc, dans cette perspective, pris contact avec Jean Zuccarelli mais aussi Julien Morganti et Jean-Martin Mondoloni. Je conduirai naturellement cette liste de second tour.

*À l'heure où nous imprimons, aucune mesure concernant l'annulation des élections et du second tour n'a été prise.

INVITÉS ÉLECTIONS MUNICIPALES 2020

JDC

Jean-Christophe Angelini : « Nous gagnons si nous sommes rassemblés »

En tête avec près de 300 voix d'écart et un réservoir, lui aussi, conséquent, au soir du premier tour (2580 voix, 44,39% du suffrage), Jean-Christophe Angelini a fait vaciller le bastion porto-vecchiaï au soir du premier tour des municipales. Du coup, c'est la forteresse aux mains de la droite depuis plus d'un siècle qui subit un véritable séisme. En ballottage très favorable, le chef de file du PNC ne voit pas d'autre issue que la victoire ce dimanche...



Comment analysez-vous les résultats du premier tour ?

C'est la première fois qu'une liste d'opposition vire en tête à Porto-Vecchio au soir du premier tour. C'est inédit et historique. Je tiens, dans un premier temps, à remercier les 2600 électeurs et électrices de la commune qui se sont prononcés en faveur de notre liste. Nous comptons, actuellement, 300 voix d'avance et 1200 avec l'opposition cumulée. Il faudra poursuivre ce dimanche pour proposer une autre alternative aux Porto-Vecchiaï.

Vous évoquez 1200 voix d'avance. Pour autant, Don Mathieu Santini ne donne aucune consigne de vote pour le second tour...

Je veux dire aux électeurs de Don Mathieu Santini que nous avons en partage les mêmes espérances d'installer la démocratie et l'alternative à Porto-Vecchio. Le changement est en marche malgré l'incertitude liée au déroulement du second tour.

Il faudra confirmer. Comptez-vous rassembler encore plus loin ?

Il n'est pas concevable qu'avec 300 voix d'avance et plus d'un millier si l'on tient compte de l'ensemble de notre famille politique, que nous perdions au second tour à quelque moment et quelque jour qu'il puisse avoir lieu. Nous gagnerons si nous sommes rassemblés et mobilisés.

Georges Mela : « Rien n'est joué »

En grand danger dans le bastion roccaserriste, le maire sortant, aux commandes de la commune depuis 2004 devra mobiliser les abstentionnistes ce dimanche...



Quel est votre sentiment sur le premier tour du scrutin ?

Cette élection a été marquée par l'épidémie de coronavirus qui a pesé fortement sur la participation. Seuls, 56% de l'électorat s'est prononcé, ce qui est très hasardeux. Mon opposant a fait une campagne avec un électoral et des militants qui vont aux urnes coûte que coûte, j'estime qu'il doit être plus déçu que nous le sommes. Je ne dis pas que je suis satisfait du résultat mais je dispose d'une marge de manœuvre comme par le passé. Rien n'est joué.

Pensez-vous remobiliser les abstentionnistes dans l'entre-deux tour ?

Nous avons des réserves de voix très importantes à ce niveau, plus importante surtout que mon adversaire, ce que tout le monde s'accorde à dire.

Vous semblez pourtant en ballottage défavorable face à Jean-Christophe Angelini. Comment comptez-vous inverser la tendance ?

En mobilisant notre électoral qui s'est abstenu en raison de l'épidémie, dans les autres abstentionnistes et au-delà m'adressant à tous les Porto-Vecchiaï qui ne m'ont apporté leur suffrage. Après le retrait de Don Mathieu Santini, que je tiens à féliciter pour son résultat, le choix ne peut se faire qu'entre deux listes. Celle de mon adversaire, fruit d'alliances contre nature réunies autour d'intérêts particuliers et partisans et celle que j'ai l'honneur de conduire, qui a pour elle d'avoir fait ses preuves dans la transparence et la clarté, au service exclusif des intérêts de Porto-Vecchio. C'est pourquoi j'ai toute confiance dans le choix des Porto-Vecchiaï.

Rassemblez-vous plus largement ?

Le rassemblement fait partie de dans mon ADN politique, c'est pourquoi celui-ci se fera, autour de l'intérêt exclusif de Porto Vecchio et des Porto-Vecchiaï.

Après le choc du coronavirus...

La crise provoquée par le coronavirus est rude au présent. Mais nous devons nous préparer aux répliques économiques de ce phénomène désormais mondiales qui vont rudement nos existences corses démontrant une fois de plus qu'il n'est plus d'indépendance dans la macrosociété interconnectée planétaire.



Une crise sanitaire sans précédent proche

Les archives de presse témoignent de ce que la crise provoquée par le coronavirus n'a guère de précédent dans notre île sinon celle de la grippe espagnole qui arriva sur nos côtes en 1918 avec les permissionnaires puis les démobilisés. Concernant le virus de la grippe espagnole, Lone Simonsen, de l'université de Roskilde (Danemark), a estimé qu'il a tué, en 1918-1919, 1 % à 2 % des personnes infectées, soit 50 millions à 100 millions de personnes à travers le monde. Mais pourquoi a-t-il décimé des sujets jeunes (de 20 à 40 ans) ? Pourquoi a-t-il épargné les personnes âgées ? Le mystère reste entier. En Corse, elle tua environ 2000 personnes mais resta dans les mémoires comme un fléau terrible qui venait se surajouter aux morts de la guerre, aux privations, à l'angoisse. Nul doute que cette maladie dont la létalité n'était guère supérieure à celle du coronavirus, a fortement contribué à l'exode des jeunes Corses vers le continent. Pour ce qui concerne le présent, l'épidémie même circonscrite aura un coût économique notamment dans le secteur du tourisme.

Les bienfaits d'un état centralisé

La riposte de la santé française a été remarquable même si d'évidence tout le monde a été surpris par la rapidité de la contamination. Cependant la France donne le

sentiment de mieux se défendre que ses voisins italiens et espagnols. Nous pouvons ainsi mesurer l'efficacité d'un système étatique centralisé. C'est le bon côté du jacobinisme (il faut bien qu'il y en ait) et de l'histoire française qui a mis sur pied un système hospitalier unique dans le monde. Pour autant, notre île fait montre de plusieurs faiblesses à commencer par l'âge moyen de sa population. Un quart de celle-ci a plus de 60 ans. La deuxième faiblesse est son économie qui repose essentiellement sur le service public, l'immobilier et le tourisme. Si les deux premières activités ont toutes les chances de rester solides, le secteur touristique fléchit déjà. La volatilité de la clientèle estivale fait qu'au moindre danger supposé, elle bifurque et prend une autre direction que celle initialement prévue. Nous avons récemment eu la catastrophique grève maritime et voilà qu'avec la crainte de la maladie les premiers désistements tombent déjà. Et encore la Corse a-t-elle été moins touchée par le phénomène des Gilets jaunes et la grève des retraites que d'autres régions de France.

Des dotations en baisse

Les différentes nations se replient sur elles-mêmes et ferment leurs frontières au lieu de faire face de façon commune. La France va vraisemblablement annoncer à l'Europe qu'elle renonce au totem des 3 % du PIB. Mais l'état ne pourra pas tenir toutes ses promesses et risque fort de pratiquer de nouvelles coupes dans les dotations budgétaires. La Collectivité corse va de voir faire avec faute de mieux et notamment maîtriser ses dépenses de fonctionnement mises récemment en exergue par la Chambre régionale des Comptes. Cela tombe mal pour la majorité nationaliste, déjà accusée de ne pas en faire assez dans le domaine des déchets. Elle peut difficilement se mettre à dos son personnel qui représente

une manne clientélaire. Quoi qu'il en soit, établir de meilleurs rapports avec les représentants de l'état va devenir vital pour une famille politique divisée à l'excès en prévision des prochaines élections territoriales.

Le coronavirus... un révélateur des failles de la société

Ne nous affolons pas : la Corse dépassera cette crise comme elle a dépassé celles auxquelles elle a été confrontée. Mais la CdC devrait se doter d'une commission pour réfléchir aux conséquences à tirer des catastrophes provoquées par le réchauffement climatique : sécheresse, inondation etc.. La population de la Corse augmente chaque année un peu

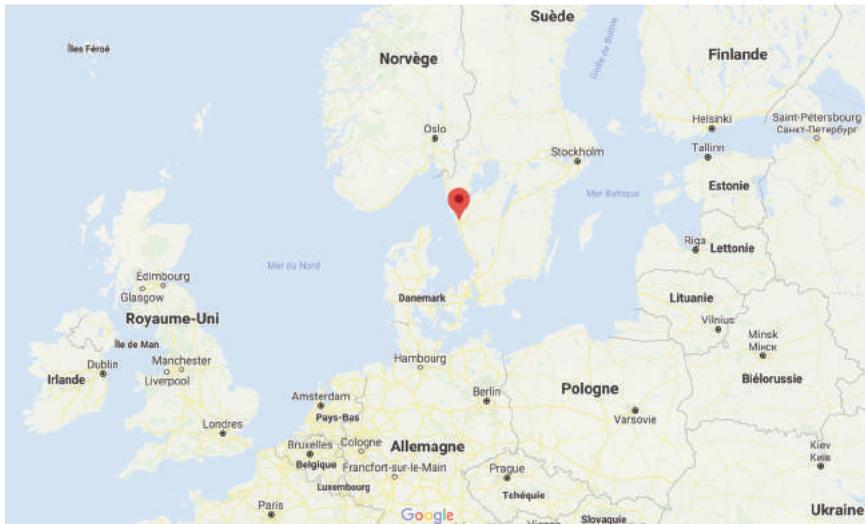


plus ce qui est un bien pour l'économie d'une île âgée et sous-euplée. Mais cela a des effets qui eux aussi devraient être anticipés. Tout cela s'appelle la maturité et nous en avons besoin à l'heure où le continent doit gérer des difficultés qui relativisent celles des provinces éloignées. Il reste enfin une question pour l'heure sans réponse : l'Europe survivra-t-elle à cette catastrophe qui survient après la crise du Brexit ?

• GXC

Göteborg, escapade suédoise énergisante

Cet été, Air Corsica offre la possibilité de découvrir la Suède, au départ de Bastia. Et c'est la ville de Göteborg qui dévoilera tous ses secrets aux insulaires, dès le mois d'avril 2020. La deuxième ville suédoise réserve de très belles surprises à tous les esthètes, dans une atmosphère conviviale et relaxante. Dépaysement garanti.



Quartier Haga

Un peu d'Histoire...

Göteborg est une expérience riche d'émotions. Avec sa richesse culturelle, ses paysages verdoyants et son archipel unique d'îles et d'îlots vierges, la deuxième ville suédoise est une destination exceptionnelle à découvrir aux beaux jours. L'histoire de la ville remonte au XVII^{ème} siècle : en 1619, le roi Gustave IX fonde Göteborg, sur l'île de Hisigen. Une charte est donnée à la ville en 1621, sa date de

fondation, dans une volonté de développement. Les Hollandais ont été séduits par cette nouvelle citée, grâce à la liberté de culte, l'absence d'impôts et de taxes et sa position favorable pour le commerce. A partir de 1731, la Compagnie Suédoise des Indes Orientales installe son siège à Göteborg. Les commerces du thé, de la soie, de la porcelaine et des épices ont permis peu à peu de transformer la ville en carrefour commercial, le port devenant le premier de Suède, et ce encore aujourd'hui. Au XX^{ème} siècle, les grandes industries mécaniques s'y sont installées, donnant de nos jours un dynamisme inouï à cette région de l'Ouest.

Un modèle vert

L'agglomération compte plus de 800 000 habitants, et avec ses 313 mètres carrés d'espaces verts par habitant, elle est la destination la plus durable de la planète ! La politique de la ville est inscrite dans une volonté révolutionnaire. 12 objectifs verts sont fixés par la mairie comme la réduction de son impact sur le réchauffement climatique,

la préservation de la biodiversité, la lutte contre l'utilisation de produits chimiques, la limitation de la pollution sonore, etc. 4 milliards d'euros ont été investis pour le « *mieux vivre* » urbain : des vélos en libre-service, des voitures électriques, l'isolation des bâtiments, le biogaz... Le chauffage est basé sur les énergies renouvelables, comme la transformation de la chaleur dégagée par les industries voisines. Le port de Göteborg en bénéficie aussi, permettant ainsi de réduire de 60 % les émissions de CO₂ avec pour ambition de ne plus dépendre des énergies fossiles d'ici 2030. Un exemple mondial de transition écologique !

Préparer son voyage

La monnaie suédoise est la couronne (SEK), qui se divise en 100 öre. Pour 1 couronne, compter 0,09 euros. Pas de décalage horaire à Göteborg ! Les suédois parlent suédois, mais aussi anglais pour la majorité d'entre eux. Une fois arrivés en ville, il est très simple de s'orienter grâce à la disposition structurée de la ville. Dans le centre-ville, surtout piéton, la marche est la meilleure manière de profiter au maximum de toutes les beautés. Le vélo sera un bon allié si vous souhaitez vous balader car le réseau de pistes cyclable est bien développé. La voiture sera à réserver pour découvrir les environs de Göteborg, comme le port de pêche de Smögen.

Au niveau des transports en commun, il y a le choix entre bus, tramway et ferries. Les tickets sont en vente dans certains magasins ainsi que dans les centres de services aux usagers des transports. Il est possible d'acheter des tickets aller simple dans les tramways, mais les passes valables un jour, trois jours ou 30 jours, ou la Carte de Göteborg, seront plus intéressants selon la durée de votre voyage. Attention aux taxis, non réglementés, à réserver par téléphone. Pour l'aéroport, une course de Göteborg Landvetter Airport vers le centre de Göteborg coûte 450 SEK. Conseil



L'Archipel de Göteborg

: réservez via TaxiTender qui est une plateforme de réservation en ligne fiable.

Se cultiver

Göteborg détient une multitude de musées. De plus, plusieurs d'entre eux sont situés à proximité les uns des autres. Ainsi, il sera aisé de visiter le Musée Röhsska consacré à l'artisanat et au design, le Musée de la culture mondiale (Världskulturmuseet) et le Musée des Beaux-Arts (Göteborg Konstmuseum), tous situés dans le centre-ville. Ce dernier est un joyau. Il détient la plus belle collection au monde d'art national-romantique scandinave de la fin du XIX^{ème} siècle : on y trouve des chefs d'oeuvres d'Edvard Munch, de Carl Larsson. Ce sont cinq siècles d'art qui sont

représentés, avec des pièces de Picasso, Rembrandt et Rubens. Situé sur une péninsule du Nord, le Musée nordique de l'aquarelle (Akvariemuseet) sera un rendez-vous incontournable. Grâce au Gotenburg Pass, vous pourrez profiter de prix réduits sur les entrées.

Se balader

Les jardins sont omniprésents à Göteborg. Le parc Slotsskogen, dans le quartier sud-ouest, est constitué de trois belvédères qui offrent de belles vues sur la ville. Le Jardin Botanique de 175 hectares est un paradis. Les jardins du Château de Gunnebo sont à voir, ainsi que la bâtisse, beau témoignage du style suédois du XVIII^{ème} siècle. Enfin, près de Göteborg, le Château de Läckö sur le lac Vänern, est

comme tout droit sorti d'un conte enchanté.

Faire du shopping

Une quartier : Haga. Il est le plus ancien de la ville. Bâtiment typiques, rues étroites... Dans cette partie de la ville branchée, on pourrait y passer plusieurs journées pour flâner, partager un verre ou déguster de délicieuses spécialités suédoises. Certains disent que ce quartier est « bobo », mais il est surtout envoûtant. On y trouve de belles adresses d'antiquaires et de brocanteurs, de friperies, et des magasins de design suédois, mais aussi de bons cafés, bars et restaurants. Le shopping pourra également se faire dans d'autres lieux comme Nordstan, Arkaden, Avenyn, Kompassen et Innerstadenn, tous concentrés.



Château de Gunnebo



Le port de pêche de Smögen



Musée des Beaux Arts (Göteborg Konstmuseum)



Hotel Barken Viking

Découvrir la gastronomie locale

Göteborg est une destination très connue pour son patrimoine culinaire et ses nombreux restaurants étoilés. Parmi ces adresses, on citera le fameux restaurant une étoile THÖRNSTRÖMS KÖK. Le restaurant Koka propose lui une cuisine contemporaine et créative. Chez Bhoga, la carte est renouvelée chaque semaine pour des plats typiques revisités. Restaurant 28+ est une adresse emblématique de Göteborg, inaugurée en 1985, à tester pour ses choix de vins et ses plats originaux. Le restaurant du chef Stefan Karlsson SK Mat & Människor travaille avec des produits fins ; en 2018, son sous-chef Henric Herbertsson a gagné le prix du meilleur jeune chef de l'année ! Enfin, Upper House est propose un menu de qualité, et une vue panoramique à couper le souffle.

Spécialités culinaires

Que mangent les habitants de Göteborg ? Evidemment, énormément de poissons ! Pour les plus curieux, voici quelques références à connaître : Smörgås, une tranche de pain de mie avec crevettes, saumon fumé, hareng, surmontés d'une tranche de poivron jaune ou de concombre. Bakpotatis, ce sont des pommes de terre cuites en papillote et fourrées. Köttbullar est un plat à base de boulettes de viande, servies avec de la purée. Pour dire « hareng mariné », on dira Strömming. Pour le matin ou pour Fika, cette pause thé ou café de l'après-midi chère au coeur des suédois, on goute le Kanelbulle, cette viennoiserie à la cannelle en forme d'escargot. Et pour ceux qui veulent tout tester, le Renstek est un rôti de renne, en lamelles, avec

confiture d'airelles et la Älggryta est une fricassée d'élan avec des chanterelles. Bon appétit !

Réserver son séjour

Pour les hôtels, les tarifs dans le centre de Göteborg sont entre 100 € et 200 € par nuit, pour des nuits en 4 ou 5 étoiles tout de même. Atypique, l'hôtel Barken Viking est... un voilier de luxe !

Enfin, pour programmer son vol, rien de plus simple : rendez-vous sur le site de Air Corsica pour réserver son aller-retour au départ de Bastia dès le mois d'avril.

www.aircorsica.com

• Julie Sansonetti



Les canaux de Göteborg



Quartier Haga

Lettre d'Afrique



FRANCE – AFRIQUE : AUJOURD'HUI ET DEMAIN

La France et l'Afrique se cherchent un présent mais plus encore un avenir. La quête est difficile parce que les repères anciens sont dissimulés par les brumes des temps modernes, parce que les chemins devant nous sont mouvants, parce que les poussées extérieures à la France et à l'Afrique déforment les perspectives, et enfin parce que les hommes de part et d'autre manquent trop souvent de vision historique.



Ces repères anciens dans les brumes des temps modernes

Les repères anciens que nous n'apercevons

plus relèvent d'abord de l'histoire commune de la France et de l'Afrique. La plupart des français l'ignorent. Leurs représentants peuvent en connaître quelques éléments, mais ils ont rarement eu l'occasion de la comprendre réellement, dans la mesure où ils n'ont pas vécu en Afrique avant les indépendances et dans les deux ou trois décennies qui ont suivi. De même ils ne trouvent pas en France des personnes de savoir qui ont assez vécu en Afrique dans le passé pour la comprendre, la respecter et l'aimer. A vrai dire, s'ils ne trouvent pas, c'est parce qu'ils ne cherchent pas. C'est ainsi que lorsqu'ils se tournent vers les milieux politiques ou de la haute fonction publique, ils ne regardent pas du côté de l'expérience. L'obsession du jacobinisme les aveugle.

Et le bien public ?

Certes, les dirigeants cherchent un peu mieux conseil du côté des milieux d'affaires connaissant bien l'Afrique, parce que l'économie les intéresse. Mais il reste que si les capitaines d'industrie français qui ont indéniablement réussi en Afrique, connaissent bien la situation et les moyens de développer des affaires avec les Africains, ils ne sont pas formés à la vision politique en ce qu'elle a d'essentiel : le service désintéressé du bien public. Du côté africain, le même phénomène se produit avec deux facteurs aggravants. Le premier tient au fait que l'Afrique est divisée en 55 pays et que chacun d'eux joue sa partie avec ses objectifs et avec les moyens qu'il a. Le second facteur aggravant est que les luttes de pouvoir à l'intérieur de chaque pays africain, mettent la plupart du temps en jeu la vie du chef d'Etat et sa famille et que du coup sa réflexion sur le bien public dans le pays et dans sa relation internationale, en est singulièrement atrophiée.

En tout cela, les peuples pour qui devrait se développer la relation franco-africaine, sont bien loin des centres de pouvoir, bien loin

des cercles d'influence, bien loin des grands courants d'échanges, leurs voix couvertes par le brouhaha des démocraties représentatives au nord comme au sud et par le vacarme médiatique au nord comme au sud.

Le vrai savoir

Dans un tel contexte, comment et par où pourrait venir l'échange d'un vrai savoir, d'une vraie compréhension, et par là se former la juste vision d'un avenir partagé. D'abord, encore une fois, par l'enseignement de l'école au lycée et du lycée à l'université. Dans l'immédiat, la relance d'une coopération franco-africaine dans ce domaine est une priorité. Les universités sont en situation d'aller plus vite. Mais après avoir considéré que le terrain de l'école et des lycées ne relevait plus de la coopération franco-africaine, il faut songer à y revenir sous



une forme adaptée et à le faire vite, dans une relation égalitaire. Les pays francophones constituent l'espace naturel et par conséquent privilégié de cette relance. Celle-ci implique non seulement des échanges d'enseignants et d'étudiants, mais aussi des échanges de lycéens et d'écoliers.

Aujourd'hui comme hier et certainement demain, rien de mieux que l'enseignement, pour rapprocher les êtres humains par l'intelligence et par le cœur. C'est le moment de proposer à tous d'y réfléchir et de mettre en œuvre la magnifique devise de l'Académie des Sciences d'Outre-Mer : « Savoir, Comprendre, Respecter, Aimer ».-

Début de panique sur les marchés

L'OMS a donc déclaré une pandémie c'est-à-dire une épidémie à l'échelle planétaire. Or cette crise sanitaire est en train de paralyser l'économie planétaire, cette économie qui devait résister à tout. Nous nous rendons compte que les civilisations sont mortelles mais que les marchés peuvent aussi l'être.

Des obligations américaines en pleine dépression

Les marchés financiers aiment les placements sûrs. Les bons du Trésor américain appartenaient à cette catégorie. Or les obligations américaines à 30 ans ont franchi à la baisse le seuil de 1 % la semaine dernière. Ça n'était pas arrivé depuis les années trente. C'est un très mauvais signe car la crise de 29 a durablement marqué les esprits. Le 9 mars, la fuite irraisonnée vers ces valeurs refuges a provoqué une baisse de ces taux à 0,88 %. Désormais tous les regards sont tournés vers le marché de la dette. Les spécialistes tirent la sonnette d'alarme : l'argent gratuit qui a submergé les banques centrales par vagues entières pendant des années a eu un résultat catastrophique : les investisseurs financiers ont oublié ce qu'était le risque créant ainsi des bulles spéculatives ne reposant sur quasiment rien sinon une confiance presque religieuse



dans la pérennité des marchés. Aujourd'hui au détour de la nouvelle crise provoquée par le coronavirus des investisseurs redécouvrent le risque et prennent conscience combien il est dangereux de valoriser les compagnies sur la base de 17-18 fois les bénéfices annuels espérés, soit trois fois plus que la moyenne

précédente. Ils se rendent compte aujourd'hui combien il est fou de s'endetter pour racheter ses propres actions.

Des déplacements colossaux de liquidités

L'affirmation peut paraître paradoxale voire absurde mais jamais l'argent n'a été aussi cher pour celles et ceux qui offrent des garanties, les dettes mondiales ont atteint leur plus haut historique au troisième trimestre 2019 avec un total de 253 000 milliards de dollars. Et la dette privée en constitue l'essentiel. Le coronavirus paralyse les activités commerciales et risque de précipiter des faillites en cascade. Si la contagion gagne le système financier, le risque est grand d'une nouvelle crise de dette.

Une crise au sein de la zone euro

La confiance ne règne plus au sein de la zone euro et les circulations monétaires se sont singulièrement ralenties. Les banques allemandes et françaises ne veulent plus prêter aux banques espagnoles ou italiennes, qui sont devenues totalement dépendantes aux liquidités de la BCE. Les institutionnels, assureurs, et autres fonds de pension, se refusent à acheter des obligations d'État autres que les leurs et les obligations allemandes, considérées comme une autre valeur refuge. Du coup, les taux des obligations italiennes qui étaient de 0,94 % en début d'année sont remontés à 1,30 % en ce début de semaine augmentant d'autant la colossale dette italienne. La différence avec les obligations allemandes est désormais de 2,11 %. Et les milliards que l'Italie consacre désormais au coronavirus



la mènent tout droit vers la récession même si la Commission européenne a indiqué à l'Italie que les aides ponctuelles liées à la lutte contre l'épidémie de coronavirus seraient exclues de l'évaluation du déficit du pays.

La panique des vautours

Les financiers se sont engraisés sur le dos des contribuables européens pendant 40 ans. Lors de la crise de 2008 c'est l'argent public qui a renfloué les banques privées. Aujourd'hui, ces financiers regardent avec angoisse du côté de la Banque centrale européenne, considérée désormais comme le seul rempart contre la crise. Mais les mesures technocratiques ne peuvent rien contre la pandémie qui se répand dans le monde et figent les échanges commerciaux. Tout récemment la FED américaine a baissé ses taux d'intérêt sans que cela ait le moindre effet. Les États-Unis ont alors décidé de fermer les frontières aux pays européens cherchant à se protéger de la maladie humaine mais aggravant la maladie économique. Cette impuissance sème la panique dans les marchés financiers. Or in fine l'économie, loin d'être une science, est le reflet de la rapacité humaine et des passions des plus puissants. Or les passions ne se contrôlent pas toujours et c'est cela qui provoque l'effondrement des systèmes financiers les mieux construits.

Journal de la Corse
est le journal habilité pour publier

Les Annonces Légales et Judiciaires

Dans les départements 2A-2B
Devis et attestation de parution renvoyés dans l'heure

Contact : journaldelacorse@orange.fr
ou 04 95 28 79 41

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AJACCIO

1 – OUVERTURES DE PROCÉDURES

a) Redressements judiciaires

Par jugement en date du 09/03/2020, le tribunal de commerce d'Ajaccio a prononcé l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire sans administrateur à l'encontre de :

LA GÉNÉRALE D'INVESTISSEMENTS (SACA)
2 Boulevard Danielle Casanova
20000 AJACCIO

Activité : Acquisition, gestion de participations au sein de toutes sociétés commerciales industrielles ou civiles.

Enseigne :
RCS AJACCIO B 414 763 987 === 97 B 271
Et fixé au 10/09/2018 la date de cessation des paiements

Mandataire judiciaire :
Maître Jean-Pierre CELERI
22 Cours Napoléon
20000 AJACCIO

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC de la présente décision auprès du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditor-services.com>
Le greffier,

Par jugement en date du 09/03/2020, le tribunal de commerce d'Ajaccio a prononcé l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire sans administrateur à l'encontre de :

ELECTRICITE GENERALE M.AT (SASU)
Rue François Coty, Résidence les Salines
Bâtiment C7
20090 AJACCIO

Activité : Réalisation, l'installation, l'achat, la vente, la pose se rapportant aux activités concernant l'électricité générale du BTP et tous systèmes électriques et téléphoniques.

Enseigne :
RCS AJACCIO B 802 091 934 === 2014 B 226
Et fixé au 10/09/2018 la date de cessation des paiements

Mandataire judiciaire :
Maître Jean-Pierre CELERI

22 Cours Napoléon
20000 AJACCIO

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC de la présente décision auprès du mandataire judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditor-services.com>
Le greffier,

b) Liquidations judiciaires

Par jugement en date du 09/03/2020, le tribunal de commerce d'Ajaccio a ouvert une procédure de liquidation judiciaire à l'encontre de :

FLASH (SAS)
Centre Commercial Escale la Poretta
20137 PORTO-VECCHIO

Activité : Réparation, entretien, vente de tous appareils hi-fi, vidéo, T.V. Electroménager luminaires, vente réparation entretien, vente de tous produits et accessoires informatiques et multimédias ainsi que la vente et l'installation de cuisines équipées ou non, achat vente location de tous produits, prêt à porter hommes, femmes, enfants, accessoires de mode.

Enseigne : **FLASH**
RCS AJACCIO B 349 058 800 === 88 B 270
Et fixé au 16/01/2020 la date de cessation des paiements

Liquidateur exerçant les fonctions dévolues au mandataire judiciaire :
Maître Jean-Pierre CELERI
22 Cours Napoléon
20000 AJACCIO

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC de la présente décision auprès du liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditor-services.com>
Le greffier,

Par jugement en date du 09/03/2020, le tribunal de commerce d'Ajaccio a ouvert une procédure de liquidation judiciaire à l'encontre de :

B.I.S (SARL)
Chemin du Baccaghju
20137 PORTO-VECCHIO

Activité : Impression textile, vente en gros et au détail de vêtement, agence de communication, publiciste, imprimeur, décoration, préparation et recyclage de palette en bois, ébénisterie de bois, peinture en bâtiment, fabrication et commercialisation d'objets publicitaires, impression tout support, conception de site web, application mobile, activité multimédia, revente produit, petite restauration, montage vidéo, film drone.

Enseigne : **KUMKWAT DISIGN**
RCS AJACCIO B 812 107 258 === 2015 B 337
Et fixé au 22/01/2019 la date de cessation des paiements

Liquidateur exerçant les fonctions dévolues au mandataire judiciaire :
Maître Jean-Pierre CELERI
22 Cours Napoléon
20000 AJACCIO

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC de la présente décision auprès du liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse :

<https://www.creditor-services.com>
Le greffier,

2 – ARRÊT PLANS

Par jugement en date du 09/03/2020, le tribunal de commerce d'Ajaccio a arrêté le plan de redressement de :

DESSALLES Franck Daniel Bernard

Lieudit Picchio
20167 ALATA
Activité : Vente ambulante de fruits et légumes.
Enseigne :

RCS AJACCIO A 510 421 852 === 2009 A 26
Commissaire à l'exécution du plan :
Maître Jean-Pierre CELERI
22 Cours Napoléon
20000 AJACCIO
Le greffier,

Par jugement en date du 09/03/2020, le tribunal de commerce d'Ajaccio a arrêté le plan de redressement de :

SARL B.C.L.S. (SARL)

Lieudit Cavagnollo
20134 SAMPOLO
Activité : Conseil en gestion logistique, contrôle technique en BTP logistique et levage, petits travaux de maintenance.

Enseigne : **B.C.L.S.**
RCS AJACCIO B 527 586 952 === 2010 B 545
Commissaire à l'exécution du plan :
Maître Jean-Pierre CELERI
22 Cours Napoléon
20000 AJACCIO

Le greffier,

3 – CLÔTURE DES OPÉRATIONS

- Pour insuffisance d'actif

Par jugement en date 09/03/2020, le tribunal de commerce d'Ajaccio a prononcé la clôture des opérations pour insuffisance d'actif de :

KYRNAIR (SARL)
Chemin de l'Olivier
Route du Lazaret
20090 AJACCIO

Activité : Ecole de pilotage, travail aérien, transport aérien passagers et marchandises, affrètement, vol sanitaire.

Enseigne :
RCS AJACCIO B 338 688 179 === 86 B 154
Le greffier,

Par jugement en date 09/03/2020, le tribunal de commerce d'Ajaccio a prononcé la clôture des opérations pour insuffisance d'actif de :

SARL SUD VIDÉO DIFFUSION
28, Av. Colonel Colonna d'Ornano
Ajaccio

20000 AJACCIO
Activité : Location et diffusion cassette et matériel vidéo, achat et vente de tout matériel vidéo et audio vidéo.

Enseigne :
RCS AJACCIO B 327 411 377 === 83 B 93
Le greffier,

ANNONCES LÉGALES

Par jugement en date 09/03/2020, le tribunal de commerce d'Ajaccio a prononcé la clôture des opérations pour insuffisance d'actif de : **AJACCIO GOUÏTIÈRES (SARL)**
 Lieudit Efrico, 13 Résidence Puntarellu
 20167 SARROLA-CARCOPINO
 Activité : Fabrication et pose de gouttières, la projection sur façade et la rénovation de façades.
 Enseigne :
 RCS AJACCIO B 533 145 868 === 2011 B 304
Le greffier,

Par jugement en date 09/03/2020, le tribunal de commerce d'Ajaccio a prononcé la clôture des opérations pour insuffisance d'actif de : **FRALIN Richard Jean Guy**
 Quartier Sottano
 20117 CAURO
 Activité : Réparation et maintenance navale.
 Enseigne :
 RCS AJACCIO === 511 109 431
Le greffier,

Par jugement en date 09/03/2020, le tribunal de commerce d'Ajaccio a prononcé la clôture des opérations pour insuffisance d'actif de : **LANDRIN Vincent Jean Didier**
 Centre Commercial U Paese
 Lieudit Marina di Viva
 20166 GROSSETO PRUGNA
 Activité : Diffusion et commercialisation de matériels et d'articles de sports et de loisirs.
 Enseigne : **DA COOL - ALOHA**
 RCS AJACCIO A 750 224 818 === 2012 A 35
Le greffier,

Par jugement en date 09/03/2020, le tribunal de commerce d'Ajaccio a prononcé la clôture des opérations pour insuffisance d'actif de : **BARTOLOMEI Stéphane**
 19 Cours Napoléon, Résidence Bonaparte
 20000 AJACCIO
 Activité : Vente de matériel, équipements sportifs, vêtements sportswear.
 Enseigne : **SUNSET SURF SHOP**
 RCS AJACCIO A 521 976 464 === 2010 A 255
Le greffier,

Par jugement en date 09/03/2020, le tribunal de commerce d'Ajaccio a prononcé la clôture des opérations pour insuffisance d'actif de : **L.M. PRO CONCEPT (SARL)**
 Lieudit A Contra
 20167 ALATA
 Activité : Négoce de portes fenêtres fermetures portails volets stores en aluminium PVC et bois pose et mise en place réparation et maintenance négoce et pose d'aménagements intérieurs cuisines salle de bain placards.
 Enseigne :
 RCS AJACCIO B 789 697 653 === 2012 B 608
Le greffier,

Par jugement en date 09/03/2020, le tribunal de commerce d'Ajaccio a prononcé la clôture des opérations pour insuffisance d'actif de : **ENFANTS DU BONHEUR (SAS)**
 I Candilelli
 Porticcio
 20166 GROSSETO-PRUGNA

Activité : Vente au détail de prêt à porter de mobilier de décoration pour enfant et de puériculture.
 Enseigne : **ENFANTS DU BONHEUR NÉS SOUS UNE BONNE ÉTOILE**
 RCS AJACCIO B 824 055 081 === 2016 B 679
Le greffier,

Par jugement en date 09/03/2020, le tribunal de commerce d'Ajaccio a prononcé la clôture des opérations pour insuffisance d'actif de : **ENTREPRISE UNIPERSONNELLE À RESPONSABILITÉ LIMITÉE CORSE AZUR CONSTRUCTION (SARL)**
 Immeuble Mattei
 Les Quatre Chemins
 20137 PORTO-VECCHIO
 Activité : Maçonnerie générale.
 Enseigne :
 RCS AJACCIO B 519 096 416 === 2009 B 537
Le greffier,

Par jugement en date 09/03/2020, le tribunal de commerce d'Ajaccio a prononcé la clôture des opérations pour insuffisance d'actif de : **GIACOMONI (ANTOINE)**
 Cours Jean Nicoli
 Ajaccio
 20000 AJACCIO
 Activité : Tôlerie, peinture automobiles.
 Enseigne : **CARROSSERIE BRASILIA**
 RCS AJACCIO A 305 012 056 === 85 A 412
Le greffier,

Par jugement en date 09/03/2020, le tribunal de commerce d'Ajaccio a prononcé la clôture des opérations pour insuffisance d'actif de **PILLONI Fabiana**
 Lieudit Scalella
 20146 SOTTA
 Activité : Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment.
 Enseigne :
 RCS AJACCIO === 814 660 908
Le greffier,

- Pour extinction du passif

Par jugement en date 09/03/2020, le tribunal de commerce d'Ajaccio a prononcé la clôture des opérations pour extinction du passif de : **SARACENO Camille**
 ZI Baléone
 Lot. Pasqualini - Sarrola Carcopino
 20167 Mezzavia
 Activité : Réparation automobile de véhicules automobiles légers, carrosserie.
 Enseigne :
 RCS AJACCIO === 309 852 671
Le greffier,

4 - LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement en date du 09/03/2020, le tribunal de commerce d'Ajaccio a prononcé la liquidation judiciaire de **LA MEULE (SAS)**
 Activité : Restauration de type traditionnel, restauration à emporter.
 Enseigne :
 RCS AJACCIO B 833 017 809 === 2017 B 758

Liquidateur :
 Maître Jean-Pierre CELERI
 22 Cours Napoléon
 20000 AJACCIO
Le greffier,

Étude de Maîtres **Philippe ROMBALDI, Thomas FORT, Dominique BARTOLI, Romain QUILICHINI et Emmanuel CELERI, Notaires à AJACCIO (Corse du Sud), 3 Cours Général Leclerc.**

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Emmanuel CELERI, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle "Philippe ROMBALDI, Thomas FORT, Dominique BARTOLI, Romain QUILICHINI et Emmanuel CELERI, notaires associés", titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO, 3 Cours Général Leclerc, le 5 mars 2020 enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement d'Ajaccio le 9 mars 2020 sous les références 2A04P31 2020 N 119 a été constituée une **société par actions simplifiée unipersonnelle** ayant les caractéristiques suivantes :
 Objet : La prise de participations dans toutes sociétés en France ou à l'étranger de titres de sociétés cotées ou non cotées. Généralement, toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ou susceptibles d'en favoriser le développement. Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet et susceptibles d'en favoriser le développement. Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.

Dénomination : 2P73
 Siège social : AJACCIO (20000), Le Ricanto.
 Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.
 Capital social : CINQ MILLIONS SEPT CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE EUROS (5.777.000,00 EUR).
 Cessions d'actions : Les cessions d'actions par l'associé unique sont libres.
 En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions sont soumises à peine de nullité, à l'agrément préalable de la société.
 Les apports sont en nature et en numéraire.
 L'exercice social commence le PREMIER JANVIER et se termine le TRENTE ET UN DÉCEMBRE de chaque année.
Président : Monsieur Jean-Philippe DE PERETTI, directeur général de société, époux de Madame Michelle-Saveria SERPAGGI, demeurant à AJACCIO (20000) Domaine de Barbicaja.
 La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

Pour avis, Le notaire.

JEANVASO

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 020 euros
Siège social : Résidence Alban Bâtiment A
85 Cours Napoléon
20090 AJACCIO

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AJACCIO du 19/02/2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes

Forme sociale : SARL

Dénomination sociale : JEANVASO

Siège social : Résidence Alban Bâtiment A, 85 Cours Napoléon, 20090 AJACCIO

Objet social : La location meublée de biens immobiliers, l'acquisition de biens immobiliers ayant pour objectif la location meublée, la gestion d'un parc immobilier meublé, toutes actions permettant ou favorisant l'exercice de l'activité de location meublée

Durée de la Société : 99 ans

Capital social : 1 020 euros

Gérance : Monsieur Jean-Claude Justin TORRE, demeurant Résidence Alban Bâtiment A, 85 Cours Napoléon 20090 AJACCIO
 Immatriculation de la Société au RCS d'AJACCIO.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par **Maître Emmanuel CELERI, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle "Philippe ROMBALDI, Thomas FORT, Dominique BARTOLI, Romain QUILICHINI et Emmanuel CELERI, notaires associés", titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO, 3 Cours Général Leclerc**, le 3 mars 2020, enregistré au service la publicité foncière et de l'enregistrement d'AJaccio, le 9 mars 2020 sous les références 2A04P31 2020 N 00118, a été cédé un fonds de commerce par :

La Société dénommée **MFX**, Société en nom collectif au capital de 5.000,00 €, dont le siège est à AJACCIO (20090), rue des Pommiers Montée Saint-Jean, identifiée au SIREN sous le numéro 533 978 946 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO.

A :

La Société dénommée **RPC POMMIERS**, Société en nom collectif au capital de 1.000,00 €, dont le siège est à AJACCIO (20090), 1 rue des Pommiers Montée Saint-Jean, identifiée au SIREN sous le numéro 880013768 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO.

Désignation du fonds : **fonds de commerce de tabacs, papeterie, journaux, libre-service, épicerie**, sis à AJACCIO (20090), Montée Saint-Jean, rue des Pommiers, lui appartenant, connu sous le nom commercial MFX.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte. L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de TROIS CENT QUINZE MILLE EUROS (315.000,00 EUR), s'appliquant :
 - aux éléments incorporels pour TROIS CENT QUATORZE MILLE CINQ CENT SOIXANTE-TREIZE EUROS ET VINGT ET UN CENTIMES (314.573,21 EUR),

- au matériel pour QUATRE CENT VINGT-SIX EUROS ET SOIXANTE-DIX-NEUF CENTIMES (426,79 EUR).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour avis, Le notaire.

COLONNA

Société à responsabilité limitée
Au capital de 7 622,45 euros
Siège social : Lieudit Canelle
20113 OLMETO
387 968 357 RCS AJACCIO

Aux termes d'une délibération en date du 01 juillet 2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social à l'activité de la concession de tous contrats de détaillants concernant les jeux de hasard distribués par la française des jeux et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis, la Gérance.

SCPA MORELLI MAUREL & ASSOCIÉS

Avocats

BP 203 - DIAMANT III - 2 Avenue de Paris -
 20179 AJACCIO CEDEX

AVIS DE CESSION

Aux termes d'un acte sous seing privé à AJACCIO en date du 11.02.2020 enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement d'AJaccio le 27.02.2020 dossier 2020 00007778 référence 2A04P31 2020 A00313 **Me Jean-Pierre CELERI**, demeurant et domicilié 22 Cours Napoléon 20000 AJACCIO agissant en qualité de liquidateur judiciaire désigné à cet effet par jugement rendu le 24 juin 2019 par le tribunal de commerce d'AJACCIO, de **la Société MBL PANIFICATION**, société à responsabilité limitée au capital de 8 000 euros, ayant son siège social Résidence Premier Consul, Quartier Candia, Immeuble TORRE - 20000 Ajaccio, immatriculée au RCS AJACCIO sous le numéro 439 826 611

A VENDU A

La Société A PANATTARIA, société à responsabilité limitée au capital de 1 500 euros, ayant son siège sociale 4 Rue Achille Perretti, 20090 AJACCIO, immatriculée au RCS de sous le numéro 845 201 185, représentée par Monsieur Frédéric VOGLIMACCI en sa qualité de gérant, dûment habilité aux fins des présentes.

Un fonds de commerce en nature de : Boulangerie, pâtisserie situé Résidence Premier Consul Quartier Candia, Immeuble Torre 20090 AJACCIO.

Ledit fonds de commerce comprenant :

- La clientèle y attachée ;
- Le droit pour le temps qui reste à courir aux baux ainsi que le droit au renouvellement des baux
- L'enseigne BOULANGERIE DU 1ER CONSEUL
- Les agencements et le mobilier commercial, le matériel en ce compris le véhicule immatriculé

By 197 VZ.

L'entrée en jouissance a été fixée au 11.02.2020. La cession a été consentie et acceptée moyennant le prix principal de 80 000 euros (quatre-vingt mille euros), se décomposant comme suit :

- Eléments corporels : 10 000 €
- Eléments incorporels : 70 000€

Les éventuelles oppositions seront reçues en l'étude de Maître Jean-Pierre CELERI es qualité de liquidateur 22 Cours Napoléon 20000 AJACCIO, dans les dix 10 jours suivant la dernière en date des publications légales.

Pour insertion.

VENTE SUR SURENCHÈRE

Au plus offrant et dernier enrichisseur
devant le juge de l'exécution du Tribunal de
Grande Instance d'AJACCIO

Le MERCREDI 20 MAI 2020 à 8 HEURES 30
au Tribunal de Grande Instance d'AJACCIO
 Palais de Justice, 4 boulevard Masseria,
 20000 AJACCIO

Les enchères ne peuvent être portées que
par le Ministère d'un Avocat inscrit au
Barreau d'AJACCIO

Désignation :

Il s'agit d'un immeuble situé dans le Département de la CORSE DU SUD sur la commune de PORTO-VECHIO dans le lotissement dénommé MARINA DI FIORI le lot 272 cadastré section AL 144 et AL 324 sur lequel est édifié une importante villa sur deux niveaux d'une superficie de 350,89 m² avec piscine. : le premier niveau (RDC) comprenant un hall d'entrée, un WC, un séjour, une cuisine, quatre chambres, trois salles d'eau avec WC, une salle de bains avec WC, une buanderie un dégagement et au second niveau (premier étage) un 2ème salon, un 5ème chambre avec salle d'eau et dégagement et un petit débarras. Les parties extérieures sont arborées et un petit immeuble à usage d'abri de voiture y est édifié.

Et tels au surplus que lesdits biens et droits immobiliers qui précèdent, existent, s'étendent, poursuivent, et comportent, avec toutes leurs aiances, appartenances, dépendances, ensemble de tous immeubles par destination, et en particulier tout matériel pouvant avoir le caractère d'immeuble pas destination, et tout droit et toute servitude pouvant y être attaché, et toute augmentation et amélioration à y survenir, sans aucune exception ni réserve.

Mise à prix : 551.100,00 euros, outre les charges et clauses et conditions énoncées au cahier des conditions de vente

Consultation des conditions de vente de l'ensemble immobilier : Les clauses et conditions de la vente sont stipulées dans le cahier des conditions de vente, qui peut être consulté au cabinet de Maître Joseph SAVELLI Avocat au Barreau d'AJACCIO, de la SCP MORELLI MAUREL & AUTRES, Avocats au barreau d'AJACCIO ou auprès du Greffe du Juge de l'Exécution Immobilier du Tribunal de Grande Instance d'AJACCIO.

ANNONCES LÉGALES

BATIXPERT AJACCIO
Société à responsabilité limitée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : Lieudit Bavitoli
20 117 CAURO
RCS AJACCIO 820 679 066

AVIS DE PUBLICITÉ

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 2 mars 2020, il a été décidé la transformation de la société en société à responsabilité limitée à compter du même jour et de transférer le siège social. Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :

Forme

Ancienne mention : Société par actions simplifiée ;
 Nouvelle mention : Société à responsabilité limitée.

Mandats : Organes de direction de la société
 Anciennes mentions :

Le premier président de la société, nommé sans limitation de durée, est Monsieur Baptiste MISIANO, demeurant Lieudit Cotone, 20117 ECCICA SUARELLA.

Nouvelles mentions

Gérance : Monsieur Baptiste MISIANO, demeurant Lieudit Bavitoli, 20117 CAURO
 Siège social

Ancienne mention :

Le siège social est fixé au : Lieudit Cotone, 20117 ECCICA SUARELLA.

Nouvelle mention :

Le siège social est fixé au : Lieudit Bavitoli, 20117 CAURO.

Les mentions antérieures relatives aux sociétés par actions sont frappées de caducité.

Pour avis, La gérance.

GROUPEMENT AGRICOLE D'EXPLOITATION EN COMMUN
RECONNU DE GAEC U MARSULINU
Groupement Agricole d'Exploitation en Commun

Société civile au capital de 24 500,00 euros
Siège social : Lieudit Marsulinu
20245 GALERIA
497 602 326 RCS BASTIA

MODIFICATIONS STATUTAIRES

La collectivité des membres associés du Groupement Agricole d'Exploitation en Commun dénommé "GROUPEMENT AGRICOLE D'EXPLOITATION EN COMMUN RECONNU DE GAEC U MARSULINU" réunis en assemblée générale extraordinaire le 31 Décembre 2019 :

· A décidé de modifier la dénomination sociale de « GROUPEMENT AGRICOLE D'EXPLOITATION EN COMMUN RECONNU DE GAEC U MARSULINU » en « EARL U MARSULINU »

· A transformé le Groupement Agricole d'Exploitation en Commun en Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée

· A pris acte de la démission de Madame Jeanne GERONIMI de ses fonctions de gérante à compter de ce jour. Elle devient associée non exploitante

Monsieur Jean Baptiste GERONIMINI demeurant Marsulinu, 20245 GALERIA reste donc seul

gérant de la société et associé exploitant.
 Et a adopté les nouvelles règles statutaires, article par article, et les statuts dans leur ensemble.

Le tout à compter du 31 Décembre 2019.

POUR AVIS, La gérance.

SAS DIAMANT NOIR
Société par Actions Simplifiées
Capital social : 7.622,45 Euros
Siège social : 10 Avenue de Paris
20000 AJACCIO
RCS D'AJACCIO : 348 782 244 0043

Aux termes du procès-verbal d'une assemblée générale extraordinaire en date du 09 mars 2020 et par acte sous seing privé, il a été procédé au changement de la dénomination sociale de la société.

Les actionnaires ont décidé de renommer la société : SAS DIAMANT NOIR, sans création d'une nouvelle personne morale, à compter du 10 mars 2020.

La forme juridique de la société, le capital, la présidence, le siège social, la durée et la date de clôture de son exercice social demeurent inchangés.

Les statuts n'ont pas nécessité de modifications. Le dépôt légal sera effectué au RCS d'AJACCIO.

Pour avis et mention, La Présidence.

AVIS D'AUGMENTATION DE CAPITAL SOCIAL

Suivant acte reçu par Maître Emmanuel CELERI, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle "Philippe ROMBALDI, Thomas FORT, Dominique BARTOLI, Romain QUILICHINI et Emmanuel CELERI, notaires associés", titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO, 3 cours Général Leclerc, le 14 février 2020 enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement d'AJACCIO le 4 mars 2020 références 2A04P31 2020 N 00111 et procès-verbal d'assemblée générale en date du 31 janvier 2020 a été effectuée une augmentation de capital social concernant la société dénommée :

HOLDING MAJU, Société Civile, au capital de 1.000,00 euros, dont le siège social est à AJACCIO (20000), 2 Chemin des Crêtes, route des Sanguinaires, Immeuble le Mars et identifiée au SIREN sous le numéro 880 679 980 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO.

Monsieur Jean Marie CLOSIER demeurant à AJACCIO (20000) 2 Chemin des Crêtes, route des Sanguinaires, Immeuble le Mars apporte à la société l'ensemble de ses parts sociales détenues dans la SARL SUN DISTRIBUTION. **Nouveau Capital social : SIX CENT UN MILLE EUROS (601.000,00 EUR).**

Les modifications statutaires seront publiées au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

Pour avis.

Département d'arrivée

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

SCI LA RENOMMÉE
Au capital de 1 500 €uros
Siège social : 370 Route du Mauray
76680 NEUFBOSC
RCS DIEPPE : 789 714 540

Constituée pour une durée de 99 années à compter du 03.12.2012, ayant pour objet social : Acquisition administration et gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, et un capital de 1 500 euros, a décidé de transférer son siège social de 370 Route de Mauray, 76680 NEUFBOSC à Hameau de Pevani Lieudit Porcili, 20117 CALCATOGGIO, à compter du 1er janvier 2020

Les statuts seront modifiés en conséquence et la société qui était immatriculée au RCS de DIEPPE sous le n°789 714 540, fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS d'AJACCIO.

Pour avis.

MELIADES
Société par actions simplifiée
au capital social de 1 000 euros
Siège social : Lieu-dit Castagniccia
20153 GUITERA LES BAINS
RCS AJACCIO 789 502 176

Aux termes d'une décision de l'associée unique et Présidente prise le 14 février 2020, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter de cette même date et sa mise en liquidation.

L'associée unique et Présidente, **Madame TARSITANO Caroline**, née le 5 décembre 1980 à Narbonne et domiciliée Lieu-dit Castagniccia – 20153 GUITERA LES BAINS (Corse du sud), a été nommée comme **liquidateur** de la société, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé : Lieu-dit Castagniccia – 20153 GUITERA LES BAINS (Corse du sud).

Pour avis, le Liquidateur.

MELIADES
Société par actions simplifiée
au capital social de 1 000 euros
Siège social : Lieu-dit Castagniccia
20153 GUITERA LES BAINS
RCS AJACCIO 789 502 176

Suite à la décision de l'associée unique et Présidente prise en date du 29 février 2020, les comptes de liquidation de la société ont été approuvés, le quitus a été donné au liquidateur et ce dernier a été déchargé de son mandat après avoir constaté la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au RCS d'AJACCIO.

Pour avis, le Liquidateur.



PRÉFET DE LA CORSE-DU-SUD
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

1ère parution

Installation classée pour la protection de l'environnement

Demande d'autorisation d'exploiter une carrière à ciel ouvert de roche massive de granit et des installations de concassage et criblage sur le territoire de la commune de FOZZANO, lieu-dit « Trapinellu » et la création d'une piste d'accès située, pour partie, sur le territoire de la commune de LORETTO-DI-TALLANO, présentée par monsieur Roch LEANDRI, Président de la S.A.S. CORSE PREFA.

Par arrêté préfectoral n°2A-2020-03-09-001 du 09 mars 2020,

Une enquête publique sur le projet susvisé, est prescrite, du 06 avril 2020 à 13h00 au 06 mai 2020 à 17h00. Cette enquête publique tient lieu de consultation du public sur des demandes de dérogations à la protection des espèces.

À l'issue de la procédure, la décision d'autorisation d'exploiter ou la décision de refus de cette demande est prise par arrêté préfectoral.

L'autorité compétente pour prendre la décision relative aux dérogations à la protection des espèces est le préfet de la Corse du Sud.

Madame Marie-Livia LEONI, consultante indépendante, est désignée par le président du tribunal administratif de Bastia en qualité de commissaire-enquêteur.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique comprenant notamment l'étude d'impact et son résumé non technique, l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale du 26 décembre 2017 et l'avis de la direction régionale des affaires culturelles-Corse du 8 avril 2019, ainsi que les documents relatifs aux demandes de dérogations aux espèces protégées, en particulier le dossier de demande comportant les CERFA et l'avis du CNPN du 2 octobre 2019 est consultable :

- Directement sur <https://www.registre-dematerialise.fr/1922> ou par lien sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante : www.corse-du-sud.gouv.fr, dans l'onglet *Publications*, rubrique *Enquêtes publiques* ;
- En support « papier » pendant la durée de l'enquête publique dans les mairies de FOZZANO, de LORETTO- DI- TALLANO ;
- Un poste informatique est également tenu à la disposition du public à la sous-préfecture de Sartène, Boulevard Jacques Nicolai, sur rendez-vous (04 95 11 12 63 ou sp-sartene@corse-du-sud.gouv.fr).

Le rayon d'affichage étant de trois kilomètres, les communes d'ALTAGENE, d'ARBELLARA, d'OLMICCIA, de SAINTE LUCIE DE

TALLANO, de SANTA MARIA FIGANIELLA et de ZOZA sont concernées par le périmètre de l'enquête publique.

Le public pourra consigner en mairies de FOZZANO ou de LORETTO-DI-TALLANO, aux jours et heures habituels d'ouverture, ses observations et propositions sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire-enquêteur.

Le public pourra également formuler ses observations et ses propositions écrites, sur le registre dématérialisé disponible à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/1922> et par courrier électronique au commissaire-enquêteur à l'adresse électronique suivante : enquete-publique-1922@registre-dematerialise.fr ;

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent aussi être adressées par voie postale en mairies de Fozzano (20143 FOZZANO) et de Loretto di Tallano (20165 LORETTO-DI-TALLANO) **à l'attention du commissaire-enquêteur**, en vue d'être annexées aux registres d'enquêtes tenus en ces mairies.

Le commissaire enquêteur recevra le public aux jours et heures ci-après :

Lieux des permanences de la commission d'enquête	Jours et heures
Mairie de Fozzano	- Mercredi 15 avril 2020 de 14h00 à 17h00 - Mercredi 6 mai 2020 de 14h 00 à 17h00
Mairie de Loretto- di- Tallano	- Lundi 6 avril 2020 de 13h00 à 16h00 - Jeudi 30 avril 2020 de 13h00 à 16h00

Une réunion publique sera organisée le mercredi 15 avril 2020 de 10h00 à 12h00 en mairie de Fozzano

Des compléments d'information peuvent également être demandés auprès de la société CORSE PREFA : Monsieur Roch LEANDRI, Zone Industrielle de Tralavettu 20110 PROPRIANO (Tél : 04.95.76.39.47)

À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront tenus à a disposition du public en mairie de Fozzano et de Loretto-di-Tallano, à la préfecture de la Corse-du-Sud, *direction des politiques publiques et des collectivités locales, bureau de l'environnement et de l'aménagement* et sur le site internet de la préfecture : www.corse-du-sud.gouv.fr dans l'onglet *Publications*, rubrique *Enquêtes publiques*, à réception, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

À Ajaccio, le 09 mars 2020

Pour le préfet, et par délégation
Le secrétaire général
 signé
Alain CHARRIER



consultez www.inseme.org

N°Vert 0 800 0 0 7 894

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

ANNONCES LÉGALES

AVIS DE MARCHÉ

Département(s) de publication : 20A, 20B
Services

- Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

MAIRIE DE BASTELICACCIA
Correspondant : **Biancamaria Pascal**
Quartier de la Mairie
20129 BASTELICACCIA

Tél. : 04-95-20-03-38

Télécopieur : 04-95-23-83-87

Courriel : pascal.biancamaria@orange.fr

Adresse internet : <https://cc-celavu-prunelli.e-marchespublics.com/>

Adresse internet du profil d'acheteur : <https://cc-celavu-prunelli.e-marchespublics.com/>

Objet du marché : **MAÎTRISE D'OEUVRE**

CRÉATION D'UN ECO-MUSÉE DES SAVOIRS-FAIRE TRADITIONNELS DES PRODUCTIONS ET PRODUCTEURS DU TERRITOIRE.

Mission de base

Lieu d'exécution et de livraison : Mairie de Bastelicaccia, 20129 BASTELICACCIA

Caractéristiques principales :

Refus des variantes.

Possibilité de présenter une offre pour un lot
Durée du marché ou délai d'exécution : 6 mois à compter de la notification du marché. Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

- Copie ou du des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire (si ces documents ne sont pas déjà demandés dans le cadre du formulaire DC2, ci-après).

- Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 ou, pour les marchés publics de défense ou de sécurité, qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner

obligatoires prévus aux articles 45, 46 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 (si cette déclaration n'est pas déjà demandée dans le cadre du formulaire DC1, ci-après.).

- Déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il est en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1, L. 5212-2, L. 5212 5 et L. 5212-9 du code du travail, concernant l'emploi des travailleurs handicapés (si cette déclaration n'est pas déjà demandée dans le cadre du formulaire DC1, ci-après).

- Si le candidat est établi en France, une déclaration sur l'honneur du candidat justifiant que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du code du travail (dans le cas où le candidat emploie des salariés, conformément à l'article D. 8222-5-3° du code du travail) (si cette déclaration n'est pas déjà demandée dans le cadre du formulaire DC1, ci-après).

- Si le candidat est établi ou domicilié à l'étranger, une déclaration sur l'honneur du candidat attestant qu'il fournit à ses salariés des bulletins de paie comportant les mentions prévues à l'article R. 3243-1 du code du travail, ou des documents équivalents (si cette déclaration n'est pas déjà demandée dans le cadre du formulaire DC1, ci-après).

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

- Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>).

- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement. (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>).

- Formulaire ATTR11, Acte d'engagement. (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-attribution-marches-2016>).

- Formulaire DC4, Déclaration de sous-traitance. (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat-dc1-dc2-dc3-dc4>).

Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT11) :

- Les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 et D. 8222-8 du code du travail.

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : non

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Type de procédure : procédure adaptée.

Date limite de réception des offres : 09 Avril 2020 à 12:00

Délai minimum de validité des offres : 6 mois à compter de la date limite de réception des offres.

Autres renseignements :
Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : 2020-002

Conditions de remise des offres ou des candidatures :

voir RC

Date d'envoi du présent avis à la publication : 11 Mars 2020.

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus :

Mairie de Bastelicaccia
Correspondant : **Biancamaria Pascal**
Quartier de la mairie
20129 BASTELICACCIA
Tél. : 0495200338

Courriel : pascal.biancamaria@orange.fr
Adresse internet : <https://cc-celavu-prunelli.e-marchespublics.com/>

PHARMACIE DES SALINES

Société d'exercice libéral à responsabilité limitée de Pharmacien d'officine au capital de 305 000 euros
Siège social : Résidence Prince Impérial
Cours François PIETRI
20090 AJACCIO
453 877 961 RCS AJACCIO

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 18/02/2020, les associés ont décidé de transférer le siège social du Résidence Prince Impérial, Cours François PIETRI, 20090 AJACCIO au Cours Prince Impérial, 20090 AJACCIO à compter du 02/03/2020, et de modifier en conséquence l'article V des statuts.

Pour avis, La Gérance.

U SAN PEDRONE

Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros
Siège social : Lieu-dit A Celasca
Résidence L'Oliveraie
20167 AFA
828 855 783 RCS AJACCIO

AVIS DE TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une décision en date du 11 mars 2020, l'associée unique a décidé :
- de transférer le siège social du Lieu-dit A Celasca - Résidence L'Oliveraie, 20167 AFA au 9 boulevard Albert 1er 20000 AJACCIO à compter du 11 mars 2020, et de modifier en conséquence l'article N°4 des statuts.

Pour avis, La Gérance.

B et C

Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros
Siège social : Lieudit A Celasca
Résidence L'Oliveraie
20 167 AFA
819 203 167 RCS AJACCIO

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Aux termes d'une délibération en date du 11 Mars 2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé :

- de transférer le siège social du Lieudit A Celasca - Résidence L'Oliveraie, 20 167 AFA au 9 Boulevard Albert 1er - 20000 AJACCIO à compter du 11 Mars 2020, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, La Gérance.

journaldelacorse@orange.fr



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CORSE du SUD

DIRECTION DES POLITIQUES PUBLIQUES
ET DES COLLECTIVITÉS LOCALES
Bureau de l'environnement
et de l'aménagement

1er AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE BASTELICACCIA

Projet de réalisation des travaux de la 3e tranche de réseaux d'assainissement collectif

Le public est informé qu'en application de l'arrêté préfectoral n°2A-2020-03-12-001 en date du 12 mars 2020, a été prescrite sur le territoire de la commune de Bastelicaccia, l'ouverture d'une enquête publique conjointe de droit commun préalable à :

- La déclaration d'utilité publique du projet de la 3e tranche de travaux du réseau d'assainissement collectif nécessaire à la réalisation de l'opération consistant à permettre de créer 170 branchements particuliers, 9400 ml de réseaux gravitaires, 880 m de réseaux de renforcement, et 3 postes de relevage.

- Et parcellaire, en vue de permettre de procéder aux acquisitions foncières et à l'établissement des servitudes nécessaires à la poursuite de la mise en place de ces installations de traitement des eaux usées.

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée par le projet pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique et consigner éventuellement ses observations sur l'utilité publique de l'opération et sur les limites des biens à exproprier ou à grever de servitudes, sur les registres d'enquête ouverts à cet effet.

Lieux de l'enquête : en mairie de Bastelicaccia (siège de l'enquête) du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00.

Dates de déroulement de l'enquête : du mercredi 1er avril 2020 à 8h00 au mercredi 15 avril 2020 à 12h30 ;

Commissaire-enquêteur : M. Christian REROLLE

Permanences du commissaire-enquêteur en mairie de Bastelicaccia :

Mercredi 1er avril 2020 de 8h30 à 12h00 ;

Mercredi 8 avril 2020 de 8h30 à 12h00 ;

Mercredi 15 avril 2020 de 8h30 à 12h00 ;

Les informations relatives à l'enquête publique pourront être consultées sur le site internet de la préfecture : www.corse-du-sud.gouv.fr, dans l'onglet *Publications- rubrique Enquêtes publiques*.

Le public pourra également adresser, avant la clôture de l'enquête, ses observations au commissaire enquêteur :

- Par courrier, au siège de l'enquête publique, à la mairie de Bastelicaccia (pour y être annexées au registre d'enquête) ;

- Par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete.publique.bastelicaccia@gmail.com

À l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique sera clos et signé par le commissaire enquêteur. Le registre d'enquête parcellaire sera clos et signé par le maire et transmis dans les 24h au commissaire-enquêteur avec le dossier d'enquête et les documents annexes.

Le commissaire-enquêteur sera ensuite tenu de remettre au préfet de la Corse-du-Sud son rapport, ses conclusions motivées au titre de chacune des enquêtes ainsi que l'exemplaire du dossier d'enquête publique, les registres et les annexes, dans un délai maximum de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête.

À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Bastelicaccia et mis en ligne sur le site internet de la préfecture : www.corse-du-sud.gouv.fr dans l'onglet *Publications rubrique Enquêtes publiques*, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

À Ajaccio, le 12 mars 2020

Le préfet,

SIGNE

Franck ROBINE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à AJACCIO, du 12 mars 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

SIÈGE ET OBJET DE LA SOCIÉTÉ :

NOC BOUTIQUE CÔTÉ MER, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 500 €, dont le siège social est : Lot 16, Centre commercial Porticcio plage, 20166 PORTICCIO commune de Grosseto Prugna, ayant pour objet : Ventes de vêtements, chaussures, ainsi que tout accessoires de mode pour une durée de 99 années à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des sociétés d'AJACCIO.

Transmission des actions :

Toute cession d'actions est soumise à un agrément préalable de la collectivité des associés.

Admission aux assemblées et droit de vote : Chaque action donne droit au vote et à la représentation dans les consultations collectives, proportionnelle à la quotité qu'elle représente. Chaque action donne droit à une voix.

Président :

Il a été nommée comme **président Madame DJABBA Ouarda**, née le 22 avril 1977 à AJACCIO

de nationalité Française, célibataire, demeurant à Cardiglione, 20167 ALATA pour une durée non limitée.

Pour avis, le Président.

Étude de Maîtres Philippe ROMBALDI, Thomas FORT, Dominique BARTOLI, Romain QUILICHINI et Emmanuel CELERI, Notaires à AJACCIO (Corse du Sud)
3 Cours Général Leclerc

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Philippe ROMBALDI, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle "Philippe ROMBALDI, Thomas FORT, Dominique BARTOLI, Romain QUILICHINI et Emmanuel CELERI, notaires associés", titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO, 3 Cours Général Leclerc, le 11 mars 2020, a été constituée une **société civile immobilière** ayant les caractéristiques suivantes : La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation,

la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

La dénomination sociale est : DUKE.

Le siège social est fixé à : AJACCIO (20000), 2, Boulevard Madame Mère.

La société est constituée pour une durée de 99 années

Le capital social est fixé à la somme de : MILLE EUROS (1.000,00 EUR).

Les apports sont en numéraire.

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Le premier **gérant** de la société est : **Madame Laurence Dominique Ninna Jeanne MALANDRI, épouse de Monsieur Patrick MORELLI** demeurant à AJACCIO (20000) Cours Lucien Bonaparte, Villa Nina.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

Pour avis, Le notaire.

Selon l'arrêté n°2A-2019-12-20-001 du 20 décembre 2019 relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, le prix de la ligne de référence des annonces légales pour l'année 2020 est fixé au tarif de base de 4,07 € pour la Corse-du-Sud et la Haute-Corse.

« *Sintinelli* », 40 ans d'histoire corse

Engagement, deuils... apaisement...

La vie d'une famille de l'île de 1980 – événements de Bastelica-Fesch – à 2015. Un parcours de violence et d'amour, d'amitié et de tumulte, marqué par l'impératif de la transmission aux jeunes générations. « *Sintinelli* » allie le texte, la musique, l'image.



bouleversèrent la Corse et modifièrent les consciences de beaucoup. Du choc de Bastelica-Fesch au succès de nationalistes aux élections territoriales de 2015 on marche dans les pas de deux frères et d'un de leurs amis qui vont s'engager au FLNC. Réactions de leur entourage. Lutte clandestine. Attentats. Assassinats. Prison. Elargissement. Retour à la « normalité ». Honnêteté et sincérité des uns. Malhonnêteté et compromissions des autres. Dissensions au sein des nationalistes. Scission avec ses drames, ses deuils, son fol engrenage mortifère. Puis la raison reprend sa place. Enfin... Il faut reconstruire et là le rôle prédominant est dévolu à la jeunesse. L'idée de « *Sintinelli* » taraude Laurent Simonpoli depuis plus de dix ans. D'abord elle a été film mais le cinéma français étant trop frileux dès qu'il s'agit d'histoire contemporaine immédiate, a fortiori de celle d'une île de Méditerranée loin du centre de la gouvernance, le réalisateur a décidé d'adapter son projet à la scène. Objectif ? Comblent les lacunes des jeunes sur ce passé tout récent qui a amené des transformations profondes en Corse. User d'un regard sensible, bienveillant et surtout pas partial sur des personnes partie prenante ou témoins de cette période historique. Aider à la compréhension de ce qui peut maintenant paraître... incompréhensible !



Frédéric Antonpietri et
Laurent Simonpoli

Et pourtant sans le rappel des souvenirs les plus brûlants, les plus nécessaires à graver dans une mémoire critique impossible d'inventer un avenir ! « *Sintinelli* » braque l'éclairage sur le vécu, les émotions, les tourments, les déchirements d'hommes et de femmes ordinaires qu'on peut croiser, tous les jours, dans la rue et non sur la grande histoire même si elle est constamment sous-jacente et soulignée par ces chants devenus hymnes ou professions de foi qui se sont au fil des ans imprimés dans les cœurs et les esprits. Très présent le riacquistu musical et vocal, mais « *Sintinelli* » démontre aussi combien il fut fait de société et acte politique qui

• Michèle Acquaviva-Pache

• Le vendredi 27 mars, théâtre de Bastia, 20 h 30.

Le spectacle réunit les univers artistiques de Laurent Simonpoli, scénariste et réalisateur, Frédéric Antonpietri, musicien et compositeur, Armand Luciani, photographe et vidéaste. Sur scène : du théâtre, des chansons en « live », des projections. Cette fiction s'inscrit dans l'histoire contemporaine récente – celle qu'on n'apprend pas à l'école. Celle dont la proximité temporelle est souvent gommée voire occultée.

Distribution

Comédiens : Nathanaël Maini, Cédric Appietto, Jean Claude Acquaviva, Patrizia Gattaceca, Francine Massiani, Doria Ousset, Christian Ruspini, Jean Emmanuel Pagni, Antoine Albertini, le groupe « A Filetta ».
Musiciens : F. Antonpietri, P. Cesari, JM. Giannelli, N. Torracinta, M. Dominici.

Avez-vous, toute de suite, eu envie de réunir la parole dite, la musique, l'image ?

On a discuté entre nous pour évaluer la faisabilité du projet. Comme avec Frédéric Antonpietri et Armand Luciani on a déjà travaillé ensemble on a assez vite conclu que l'entreprise était de l'ordre du possible. On a donc mutualisé nos connaissances, nos compétences et convoquer nos univers réciproques à tous les trois.

Comment êtes-vous passé du scénario au théâtre, de l'écran à la scène ?

J'ai fait une adaptation de mon scénario initial en fonction des comédiens choisis et de ce qu'ils pouvaient apporter. J'ai aussi pris en compte la -les- musique(s) qui seraient intégrée(s) à « *Sintinelli* ». Au théâtre les personnages racontent. Au cinéma ils font. Ecrire pour la scène permet plus de liberté que le cinéma car on arrive plus aisément à enrichir un texte, à étoffer une évocation.

« On s'est interdit d'avoir une approche manichéenne ou de prendre parti pour tel ou tel camp. J'étais décidé à raconter des histoires vécues par des gens non à faire de l'histoire. »

Laurent Simonpoli

Chanteurs, musiciens, comédiens il y a beaucoup de monde sur scène dans « *Sintinelli* ». La distribution a-t-elle été facile à boucler ?

Pour moi, il était évident de faire appel au groupe « *A Filetta* ». Pareil pour les comédiens incarnant des personnages... sauf pour l'acteur, Antoine Albertini, qui joue Jacques et qui est le plus jeune de la distribution. Là, j'ai eu à chercher...

Que comporte la partie musicale dont s'est chargé Frédéric Antonpietri (Tonton) ?

« *A Filetta* » chante des chansons de son répertoire et des standards corses ainsi que des airs internationaux anglo-saxons dont les paroles sont traduites in lingua nustrale. Tonton a écrit des compositions dans une tonalité Morricone et Scorsese. Ses musiques originales participent à créer l'atmosphère, le climat du spectacle. Elles lui donnent sa résonance propre. Seules deux chansons sont interprétées en entier car les morceaux sont en si grand nombre qu'il ne pourrait en être autrement. Ces mélodies sont chantées par Patrizia Gattaceca et par Cédric Appietto. Il y a également des créations instrumentales dont l'exécution est confiée à Paul Cesari, guitare, cetera, Michè Dominici, batterie, percussions, Jean Marie Giannelli, basse acoustique et électrique, contrebasse.

Quel est le rôle d'Armand Luciani, photographe-scénographe ?

Il a réalisé des vidéos en particulier à partir d'images d'archives et utilisé des petits films tournés en super 8 dans les années 80 et 90 par nos parents. Ceux-ci donnent à voir des réunions familiales, des repas pris en commun. Ces images aident à situer le contexte historique et par leur grain mélancolique elles amènent une touche de douceur en contrepoint de la dureté de l'époque.

L'élaboration à trois du spectacle a-t-elle été longue ?

Avec Armand et Frédéric on y a travaillé un an durant. J'ai consacré l'été dernier à l'adaptation théâtrale du long métrage que j'avais prévu à l'origine tandis que mes complices s'occupaient des musiques et des images. Tous les trois on a tout fait en concertation.

Autour de quelles thématiques se développe la narration ?

Elle suit l'ordre chronologique. J'ai voulu avant tout traiter de l'engagement et aborder des questions qui me paraissent primordiales : qu'est-ce qu'être un homme dans des périodes tragiques ? Au bout du compte qu'est-ce qui reste en nous du tumulte des événements traversés ? Quelles sont les réactions d'une famille dans ces conditions. Je crois que lorsqu'on vit de tels épisodes on n'en sort pas indemne. Je me suis placé du point de vue des témoins et des acteurs des faits survenus dans les décennies 80 et 90. Et surtout j'ai évité de trier les bons d'un côté les méchants de l'autre. Asséner des réponses toutes prêtes à l'emploi n'était pas mon propos.

Quarante ans d'histoire vécue par une famille c'est long. Quel dispositif scénique avez-vous retenu ?

On a opté pour la sobriété : un comptoir de bar pour évoquer la vie du village. Une table pour mettre en évidence la vie familiale. Un banc dans un coin pour représenter la vie à l'extérieur... Il y a simplement trois zones de jeu où évoluent les comédiens afin de privilégier l'imaginaire et non le didactisme. La scène est partagée par dix comédiens, dix chanteurs, cinq musiciens qui sont au fond. Le timing à respecter est très pointu puisque le spectacle comprend 35 morceaux de musique !

Dans « *Sintinelli* » les personnages de femmes sont ultra minoritaires. Est-ce pour refléter ce qui se passe dans l'histoire et la société corse ?

Certes il n'y a que trois rôles féminins : une mère, une sœur, une jeune femme dont un protagoniste masculin est amoureux. S'ils ne font pas nombre les personnages de femmes sont importants... Par ailleurs le spectacle parlant d'engagement et de violence il ne semble plus logique qu'il y ait beaucoup plus d'hommes sur scène !

Le spectacle montre des brûlures à vif qui ont du mal à cicatriser ainsi que des deuils subis comme des mutilations de l'âme. Quel était l'écueil dans lequel vous ne deviez pas tomber ?

On s'est interdit d'avoir une approche manichéenne ou de prendre parti pour tel ou tel camp. J'étais décidé à raconter des histoires vécues par des gens non à faire de l'histoire. Dans « *Sintinelli* » des personnages sont portés par le mouvement, d'autres sont brisés. Il ne fallait surtout pas se limiter aux événements stricto sensu mais insuffler de la densité, de l'épaisseur humaine.

L'apaisement est-il venu... véritablement ?

Je crois que la jeune génération est plus mûre que celle de ses parents.

« *Sintinelli* » est-il un spectacle total ?

C'est notre ambition. En tous cas la forme de ce spectacle est inédite ici...

• **Propos recueillis par M.A-P**

L'ora di u spaventu !

A Corsica hè entruta dapoi duie settimane, ind'una di e periode e più dure di a so storia. L'arrivu di i siscu, picculu organismu microscopicu unicellulare, ci mette a paghjola ! U scenariu d'un filmu catastrofa...



Dapoi seculi sani, a Corsica hà francatu periode più o menu dulrose. In tutta a so storia, invasione è guerre si sò spertute. Eppo, hè ghjunta l'epica di a pesta o di a gripa spagnola... À dilla franca, tuttu u mondu pensava ch'è tuttu qu'è era compiu. Daretu à

noi. Per u sempre. Ancu s'è a sucetà ughjinca ùn hè strasordinaria, ci pensavamu à l'agrottu di ste viste à l'usu sunniacciu. À l'agrottu di sunniacci ch'è noi vidimu à spessu, à a televisione. Di quelli filmi ch'è vi danu a frebba, u terrore, emuzione, paura...Eppo, à a fine, si finisce sempre bè. Basta à spinghje à TV.

A realtà franca a fizione

Forse qualchì gattivu sonniu...Peccatu ma a realtà franca, oghje a fizione...Certu, di nuvembre, eramu numarosi à ride appena cù stu « *siscacciu* » ch'è si sviluppava quallà in China, bellu luntanu d'indè noi. U colpu dicianu certi, di qualchissia ch'è s'era sciaccatu un tianu di topu pinnutu ! Ci era da ride, hè vera. Bastava à esse luntanu di a « *civilizzazione* ».

Eppo, u male s'hè avvicinat. Hà francatu l'Asia per sparghesi in u Mediu Oriente. Quì dinò, pocu periculu à cugiurà...ma, attenti, quantunque. È cum'è noi semu à l'epica di a mundialisazione, i rapporti trà a ghjente si sviluppanu dinò è u microbiu, ellu, hà francatu i cuntinenti. Di fattu, i Chinesi ch'è stanu in Milanu l'anu purtatu in e so valigge. È u nostru « *amicacciu* » hè ghjuntu in Italia cù e conseguenze ch'è noi cunniscimu. In puchissimi ghjorni...Da l'Italia, s'hè affaccatu in Francia è dapoi un mese, per colpu- ma ùn hè sicura- di quelli vangelisti ch'è sò andati in Alsazia, ind'è noi. Oghje, ùn si ride più. À u mumentu induve noi stampemu stu ghjurnale, si tratta di centu è vintiquattru persone tocche è cinque morti. À dilla franca, tuttu u mondu ùn hà pigliatu l'affare à u seriu. Masimu ind'un'isula induve l'abbracci sò usi. Nè basgià, nè tuccà e mani, eccu i primi ghjesti barriero ch'ellu ci vulia à mette in piazza.

Ver di un altru mudellu di sucetà

À u cuntrariu, certe persone malate pigliavanu u so caffè in terrazza à u sole. U fattu hè ch'è oghje, a situazione hè monda periculosa. Tuttu u mondu deve stà in casa soia, a Corsica sana hè à l'arrestu : cummerci, sporti, scole, attelli, tuttu fora di u manghjà è i speziali, hè chjosu. Porti è aeroporti anu da seguità. Per sbuccà, à pocu à pocu, ver di una situazione di spaventu ch'è nimu n'aspettava. Peghju, ghjè in stu cuntestu qu'è ch'è l'elezione si sò passate dumenica scorsa. Ancu s'è i prufessionali di a salute avianu dumandatu di scambià a data di u scrutinu. Ùn sapemu quandu u siscu hà da callà a so sparghera, forse cù a crescenza di a temperatura. À a fine di maghju s'è u tempu ùn hè capricciosu. Hè ùn ancu sicuru ch'è u microbiu morghi. Ci vole à aspettà. Sapendu ch'è issa perioda qu'è averà, di sicuru, conseguenze ecunomiche tarribule per a sucetà corsa. À u nivellu mundiale dinò. Cù, forse, d'altri mudelli sucetali à sviluppà à più o menu longu andà...

• F.P.

journaldelacorse@orange.fr

TOP

- **LE CORONAVIRUS.** Il a osé s'attaquer à la « cité impériale ».
- **LE GROUPE DE LA SECURITE PUBLIQUE.** Il a démantelé à Ajaccio un trafic de stupéfiants.
- **UNE SECRETAIRE DE MAIRIE HORS NORMES.** Officiant courageusement dans plusieurs communes de la Castagniccia, elle a même dû remplacer administrativement un maire complètement illettré.

FLOP

- **LES ARNAQUEURS DE BASTIA.** Ils ont été condamnés à des peines de prison ferme. Leur installation de chauffe-eau a coûté quelques centaines de milliers d'euros à 350 personnes aujourd'hui totalement endettées.
- **LES INCENDIAIRES DE VOITURES A JACCIENS.** Ils ont mis le feu à une série de véhicules dans le quartier Bodiccione.
- **LE BLA BLA BLA DES CANDIDATS.** Depuis des mois les candidats « beaux et gentils » aux élections municipales envahissent la presse insulaire des déclarations de leurs sentiments politiques et de leurs projets pour une Corse encore plus agréable à vivre.

Carl'Antò I puttachji

PIQUE PARMIS LES PIQUES

Parmi les multiples piques adressées aux nombreux candidats en lice contre les élus des municipales de 2014 on retiendra celle de Felix Benedetti tête de liste à Bastia adressée à Pierre Savelli, le maire sortant nationaliste de cette ville, ses adjoints et ses conseillers. En voici un extrait: « *En faisant alliance*

avec quelques militants de la droite et des socialistes dont l'unique objectif est de décrocher un poste d'adjoint, la municipalité qui se dit nationaliste mais ne l'est pas s'est décrédibilisée. Cette union est simplement une coalition électorale visant à engranger des voix. En manque de confiance, la municipalité doit se méfier. Ce n'est plus l'invincible armada. » L'a-t-elle été vraiment un jour ? Il est possible d'en douter. Pour ce qui est notamment de l'armada en question.

DIEU QUELLE GRAPPE !

Au cours d'une récente conférence de presse portant sur le coronavirus et les moyens de le combattre, Gilles Simeoni a déclaré : « *Tout le territoire de l'île doit être érigé en cluster.* » On a cherché à savoir ce qu'était le cluster précité. Le dictionnaire anglais-français ne nous a guère éclairé. Nous avons donc demandé des éclaircissements à internet qui a traduit cluster par grappe. Mais quelle grappe ? De raisin pet-être ? Ce qui aurait enrichi la Corse. Ou de formules informatiques sans doute ? A moins qu'il ne s'agisse d'une grappe d'anti virus qui aurait vite fait de réduire à néant la bestiole qui nous tracasse ? Merci en tout cas au président du conseil exécutif d'énoncer la liste des propositions élaborées avec le concours des scientifiques pour mettre fin au cauchemar qui rend notre sommeil difficile. Et tant pis si l'anglais nous est quelque fois incompréhensible.

CHEZ NOUS SOYEZ REINE !

La religion et le pouvoir politique peuvent contribuer, ensemble, à la construction d'une cohésion sociale fondée sur un « *ordre juste* ». Cela est même possible dans une société simultanément animée par la Foi et les Lumières. D'ailleurs, cette cohabitation nous est très familière. En effet, depuis au moins plus de deux siècles, religion et pouvoir

politique cohabitent avec bonheur au sein de la société corse. Il est même possible de donner une date à la formalisation de cette cohabitation. Certes, tradition et réalité se superposent et s'entremêlent. Mais n'est-ce pas le propre de toutes les mémoires collectives que de « *touiller* » faits avérés et légendes ? Cela dit, on peut tenir pour certain que, lors de la Consulta d'Orezza, en janvier 1735, les chefs corses placèrent l'île sous la protection de la Vierge Marie. Ce qui devait faire l'affaire de tous. Mécéants compris.

UN MAURE QUADRICÉPHALE

L'origine du drapeau sarde (4 têtes de Maure sur fond blanc) n'est pas bien définie, mais on retrouve sa trace historique attestée en 1281. On doit noter son analogie avec celui de la Corse. Plusieurs faits historiques peuvent peut-être l'expliquer. En effet, le premier événement historique se déroule en 1014, par la victoire sur Museto à Cagliari, et ainsi, les têtes de maures représenteraient les vaincus, et sont au nombre de quatre en référence aux régions sardes. Mais le fait historique le plus explicatif du symbole, serait celui de 1096, lorsque le roi Pierre Ier d'Aragon vainquit les Maures lors de la bataille d'Alcoraz. Il expliqua cette victoire sur les quatre rois arabes tués sur le champ de bataille, par le concours providentiel de Saint Georges (dont la bannière est une croix rouge sur fond blanc). D'ailleurs, d'anciennes représentations montrent parfois quatre têtes couronnées. C'est le 5 juillet 1952 que l'emblème devient par décret, le symbole officiel de la Sardaigne. Et la loi régionale du 15 avril 1999, a soulevé le bandeau sur le front des Maures, pour des raisons diplomatiques, et aussi parce que les Sardes n'aimaient pas beaucoup avancer les yeux bandés.

BULLETIN D'ABONNEMENT

Société :

Nom, prénom :

Adresse :

- 6 mois au prix de 55€ au lieu de 57,20€
- Abonnement 1 an au prix de 100€ au lieu de 114,40€
- Abonnement 2 ans au prix de 180€ au lieu de 228,80€
- Règlement par chèque bancaire ou postal à l'ordre du « Journal de la Corse »
- Règlement par mandat administratif
- Règlement par virement : CCM AJACCIO 10278 07906 00020738840 65
IBAN FR76 1027 8079 0600 0207 3884 065
BIC CMCIFR2A
- Je désire une facture

A retourner au : Journal de la Corse / 2, rue Sebastiani / BP 255 - 20180 Ajaccio Cedex 1 / Tél. 04 95 28 79 41 - Fax : 09 70 10 18 63
Annonces légales : journaldelacorse@orange.fr

La haine prospère

Le focus sur les féminicides et toutes les violences contre les femmes n'en fait pas pour autant baisser les actes racistes et xénophobes. Bien au contraire. Que les violences soient verbales ou physiques, cela reste antisocial et antirépublicain. Et la menace du coronavirus qui vient de Chine ne pacifie pas la montée des intolérances. La xénophobie progresse sans honte.



Triste bilan

Le ministère de l'Intérieur a publié les statistiques 2019 des actes antireligieux, antisémites, racistes et xénophobes. L'an dernier, 687 faits à caractère antisémite ont été constatés contre 541 en 2018, soit une augmentation de 27 %. Selon le communiqué du ministère, la hausse des faits antisémites en 2019 s'explique exclusivement par l'augmentation des menaces, à hauteur de 50 % par rapport à 2018, les actions ayant quant à elles diminué de 15 %. Les faits les plus graves, les atteintes aux personnes, sont même en net recul, de 44 %. S'agissant des faits anti-chrétiens, leur nombre est stable sur l'année, avec 1052 faits recensés. Les actions

décomptées consistent essentiellement en atteintes aux biens à caractère religieux. Quant aux faits antimusulmans, leur nombre demeure relativement faible (154 faits), mais il est en hausse par rapport à 2018, où l'on avait dénombré 100 faits. Là encore, l'essentiel des actions concerne des atteintes aux biens religieux. S'agissant des faits à caractère raciste et xénophobe, ils ont augmenté en 2019, avec 1 142 faits comptabilisés (contre 496 en 2018). Pour l'essentiel, ces faits relèvent de la catégorie des « menaces » (977). Plus récemment, le coronavirus alimente une vague de xénophobie violente envers les Asiatiques. On a pu lire « coronavirus, dégage, virus » sur la devanture d'un restaurant chinois de Boulogne-Billancourt. Entre insultes et discriminations, la panique du virus a libéré un violent sentiment anti-chinois à travers le monde. Malgré les messages rassurants du gouvernement, affirmant que l'on ne risque rien en ouvrant des colis en provenance de Chine, les Asiatiques font l'objet d'une campagne de haine plus virulente que le virus lui-même.

Rejet de l'autre

L'identité se construit dans l'altérité. Les caractéristiques des individus ne doivent pas participer à des classifications qui généralisent et catégorisent pour justifier la haine de l'autre, sa stigmatisation, son rejet. Véhiculer les images d'Épinal au nom de l'humour est un message raciste. Lors de l'affaire Griveaux, les deux journalistes de Médiapart ont expliqué avoir refusé de diffuser cette sextape car il s'agissait de « vie privée entre adultes consentants », alors qu'elles ont divulgué la relation entre François Hollande et Julie



Gayet, pour des raisons de sécurité nationale, l'immeuble ayant des locataires corses, sans que cette mention ne choque personne. Tous les Corses sont donc violents, c'est accepté sans être taxé de racisme. Suite aux propos haineux envers les Corses après les incidents du match de barrage entre l'AC Ajaccio et Le Havre, le CADC (Collectif d'Avocats pour la Défense de la Corse). L'objectif est de pouvoir mettre un terme rapidement et collectivement à ces propos. D'autant qu'une jurisprudence de la Cour de cassation datant de 2002 a décidé que le racisme anti-corse n'existe pas.

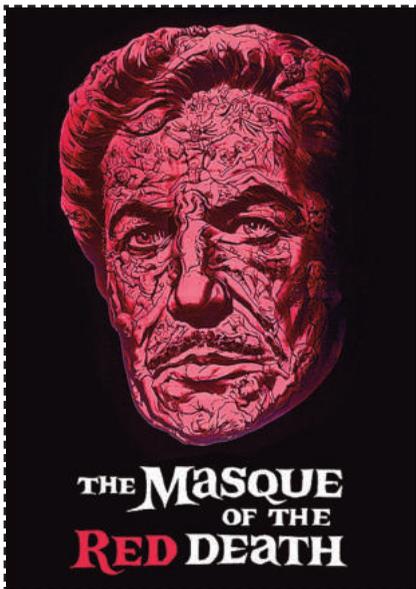
Lutter contre la haine

La PHAROS (plateforme d'harmonisation, d'analyse, de recoupement et d'orientation des signalements) reçoit plus de 200 000 signalements par an. Elle a été renforcée à travers la cellule « droit de la presse », spécialisée dans la lutte contre les discours de haine. Des outils de signalement spécifiques sont notamment prévus à l'intention des interlocuteurs associatifs du ministère de l'Intérieur. ASTREE, une cellule nationale de lutte contre les crimes de haine, rattachée à la DGGN, a été créée après la profanation de 107 tombes dans le cimetière juif de Westhoffen. Elle est spécifiquement chargée de lutter contre la haine antisémite, de coordonner les investigations sur les faits commis dans le département du Bas-Rhin et sur le reste du territoire. Entre le 21 et le 28 mars est organisée la semaine d'éducation et d'actions contre le racisme et l'antisémitisme pour impulser des actions éducatives visant la prévention de la xénophobie, la défense et la promotion des Droits de l'Homme et des principes fondamentaux de la République. Parce que l'éducation est une clé pour vivre ensemble de manière apaisée et lutter contre le séparatisme.

• Maria Mariana

Coronavirus, le citoyen confini

A tous ceux qui n'ont pas vu ce merveilleux film de Roger Corman, *Le masque de la mort rouge*, avec le légendaire Vincent Price, je conseille d'acheter illico le DVD ainsi que toute la série des Edgar Poe, *L'enterré vivant* en prime. Nous sommes exactement dans la situation décrite par le film : un château retranché du monde des vivants et la mort qui rôde dans les campagnes, tandis que ses habitants organisent des fêtes insolites et macabres sous l'autorité hagarde d'un souverain que le destin apeure.



Il en faut des films et des livres pour tenir un siège ! Le bon côté de la période, c'est que la pression de la censure morale qui nous accompagnait jusqu'alors va peut-être se relâcher pour nous laisser l'accès à la culture. Les condamnés ont bien le droit de se distraire. Achetez donc d'urgence, en même temps que ceux de Roger Corman, à condition que ce dernier n'ait pas été convaincu un jour ou l'autre de viol, attouchements, pédophilie ou vol à l'étalage, la collection complète des films de Woody Allen et de Roman Polanski (génial *Bal des vampires* !). Peut-être aurons-nous la chance ainsi de pouvoir détenir ces chefs-d'oeuvres avant qu'ils ne soient interdits ou caviardés par les censeurs (censeuses ?) idiots et butés, aujourd'hui maîtres de la rue et des esprits faibles. Il est vrai que la pensée libre

est en grand danger de disparaître comme le tigre ou le panda. Dans le château refermé où règne une fête démoniaque, sous la direction du prince Prospero, les invités hallucinés se déguisent pour tromper leur angoisse. Que nous viennent alors les textes réprouvés tels les contes d'un La Fontaine détrousseur de boniche, *La Princesse de Babylone* d'un Voltaire abuseur de sa nièce mineure et tous les anonymes dont on ignorait les vices pourtant redoutables et sournois. Ah ! lire enfin pour se distraire et non pour répéter sa leçon, du *Petit Trott* au *Trésor de Monsieur Toupie*. Enfants que nous sommes restés, chantons dans les couloirs pour nous donner du courage ! Nous sommes confinés peut-être, mais certainement pas confinés. Enfin, pas trop. De la même manière que l'on ne lit pas quand même tous les livres, ni que l'on s'intéresse à tous les auteurs, je revendique le droit constitutionnel ne pas prêter attention à tous les problèmes du jour. On doit pouvoir circuler impollués au milieu des vociférations. Il suffit pour cela de savoir pratiquer la restriction mentale. C'est pratique et peut-être amusant. Si je dis bonjour à un facheux, il m'est loisible de faire suivre mon salut d'une adresse mentale de ce type : *Salut... pauvre buse*. C'est commode, libérateur et peu dangereux, puisque personne n'entend ce

que je pense. Que voilà une pratique franche et loyale à encourager ! Une planche de salut vers le bonheur peut-être ? Je voudrais conseiller encore un livre à mon lecteur de bonne volonté que la tyrannie bestiale du bien penser accable. *Les contes cruels* du marquis Villiers de L'Isle-Adam. Il y a dans ce recueil de nouvelles un texte stupéfiant d'anticipation intellectuelle et morale au point qu'on le dirait composé par l'auteur pour rendre compte de la situation présente, tel l'étonnant jacassin de la soirée des Césars. La nouvelle s'appelle : *Les plagiaires de la foudre*. Il y est question sur une île déserte d'une forêt que toute vie a déserté parce que les seuls habitants restants sont des perroquets ayant su à ce point contrefaire le grondement du tonnerre, qu'ils ont éloigné définitivement des lieux toute âme vivante. Et l'on ose vous demander quels sont les livres que vous emporteriez sur une île déserte !!!?? Tandis que je déjeunais l'autre dimanche après la messe dans telle restaurant de la rue Madame La chanoine (ex *rue Chanoinesse*), la cheffe m'apporta un sole grillé que je dégustais tout seulabre en mastiquant d'amers pensers : et la réforme des retraites dans tout ça ? Ibidem ?

• Jean-François Marchi

JDC

Journal de la Corse

**Pour vos abonnements,
vos annonces légales et vos
espaces publicitaires...**

Une seule adresse :

journaldelacorse@orange.fr

COVID 19 : il tuera peut-être aussi la bise

Poser ses lèvres sur la joue d'autrui est considéré comme de nature à favoriser la transmission et la propagation du virus. Si l'épidémie COVID 19 s'étend et dure, la bise sera peut-être une victime collatérale..



Se faire la bise, dans le cadre de la relation familiale ou sociale, n'est pas un acte uniquement français. On se fait aussi la bise en Europe du Sud, dans les pays slaves, dans certains pays arabes et d'Afrique. Historiquement, il semble que cet acte remonte à l'Antiquité et, qu'au fil des siècles, il a tantôt été stigmatisé et interdit, tantôt valorisé et répandu. Majoritairement, les Français font deux bises. Cependant, dans le Nord, il est des lieux où l'on fait encore quatre bises. Mais cela tend à disparaître car faire quatre bises est une habitude plus fréquente chez les plus de 50 ans que chez les moins de 25 ans. Mais pourquoi se fait-on la bise ? Selon David Le Breton, professeur à l'Université de Strasbourg, anthropologue et sociologue, spécialiste des représentations et des mises en jeu du corps humain, la bise permet de montrer son affection, son amitié ou encore son respect par contact direct des corps (la joue faisant fonction d'interface). Le philosophe Gérard Cahen considère pour sa part que la bise est

un signe de reconnaissance d'égalité entre deux individus car « on se fait face ». Il y a quelques années, dans l'hebdomadaire L'Express, l'intéressé a par ailleurs précisé que se faire la bise était un acte social récent : « *Tout le monde embrasse tout le monde. A la génération de nos parents ou de nos grands-parents, on n'embrassait pas un adulte à la fin du premier repas pris ensemble.* » Gérard Cahen a également indiqué dans un article accordé au quotidien Le Parisien, qu'il était impensable, il y a encore quelques décennies, que deux hommes amis se fassent la bise. Or, aujourd'hui en France, la bise est devenue un acte coutumier pour la majorité des femmes et des hommes.

Tout comme après la Peste noire...

Dans la société corse, jusqu'à la génération de nos grands-parents, la sphère familiale était la seule structure où il était vraiment admis que l'on se fasse la bise. Aujourd'hui, chez nous, tout comme dans l'Hexagone, on embrasse communément les membres de sa

famille et aussi, qu'ils soient femmes ou hommes, ses amis et ses collègues. La bise n'est cependant pas mondialement appréciée. Les pays anglo-saxons et d'Europe du nord ainsi que la grande majorité des pays d'Asie ne voient pas le bisou d'un bon œil. En France aussi, elle a ses détracteurs. Ainsi, il y a quelques années, la mairesse d'un petit village de l'Isère a fait la Une en faisant savoir qu'elle n'en pouvait plus de faire des bises : « *Conseil communautaire, commissions, conférences diverses et variées, séminaires, conseils d'administration, cérémonies, manifestations, je n'en peux plus de faire la bise à des dizaines de personnes (...)* Ce rituel de la bise me pèse et me gêne. Je préférerais réserver la bise à mes proches, mes intimes, mes amis. Or aujourd'hui, c'est un geste qui est devenu systématique et qui ne signifie plus rien. Faire la bise, c'est aussi le risque de se transmettre des virus. » Ces derniers jours, pour peu que cela ait été le cas auparavant, ces propos ne prêtent plus à rire ou à sourire. Avec la propagation du COVID 19, la bise a été bannie de la sphère publique. On ne s'embrasse plus car poser ses lèvres sur la joue d'autrui est considéré comme de nature à favoriser la transmission et la propagation du virus. Si l'épidémie s'étend et dure, il est probable que la bise en sera une victime collatérale. Certes par la perte de l'habitude de la faire. Mais aussi par le fait qu'il restera gravé dans l'inconscient que la bise est un vecteur de transmission de toutes sortes de bactéries et virus. Ce qui était advenu au XIV^{ème} siècle quand la bise avait été accusée, à juste titre d'ailleurs, de propager la Peste noire.

• Alexandra Sereni

Équitation

Candidate à la présidence de la FFE, Anne de Sainte Marie en visite en Corse

Alors que les élections auront lieu à la fin de cette année, elle a voulu prendre le pouls de l'équitation sur notre île.



Avec 2270 licenciés en 2020 et plusieurs dizaines de structures adhérentes à la FFE, la Corse voue un bel amour à l'équitation. « Avec mon équipe nous avons entamé une tournée dans tous les départements français pour être au plus près des problèmes des régions » explique Anne de Sainte Marie, fille d'éleveurs, cavalière, enseignante, dirigeante, élue.

« L'équitation et les pratiques équestres sportives et de loisirs, pour demain, appellent, dès aujourd'hui, de nouvelles et innovantes réflexions. Un nouvel élan s'impose. Ma priorité est de faire de 2020, un grand rendez-vous démocratique pour les clubs. Aussi j'invite tous les acteurs de l'équitation à construire ensemble un nouveau projet pour l'équitation en France car le modèle s'essouffle ».

Plus de proximité avec les clubs

En Corse, deux réunions étaient prévues mais celle d'Ajaccio a dû être annulée en raison de l'épidémie de Coronavirus. A Borgo, aux Écuries Laura Benvel, elle a pu toutefois recueillir le sentiment du monde du cheval en Corse. « En Corse, il y a une forte dynamique avec de la compétition mais aussi un cheval plus vert avec beaucoup de cheval nature et du tourisme équestre. Les Corses attendent qu'on puisse proposer des solutions adaptables à chacun et pas des solutions standards. La spécificité insulaire est forte notamment sur le modèle économique. En Corse il faut travailler sur le modèle économique, c'est-à-

dire trouver des solutions notamment pour baisser les charges. Dans nos propositions, il y a la création d'un bureau d'études qui permette de donner de vraies lignes directrices, pour que nos actions soient plus efficaces. On sent bien que les dirigeants corses éprouvent des difficultés économiques et donc se posent la question de savoir comment y faire face et comment la fédération peut les aider ». Et le discours a semblé t-il être bien perçu par certains acteurs insulaires.

Un trop grand fossé entre FFE et Comité régionaux

« J'ai apprécié qu'elle vienne à notre rencontre » souligne Sébastien Garibaldi, enseignant aux Écuries Laura Benvel. « Nous avons évoqué avec elle les problèmes liés à l'insularité comme les formations ou les stages dispensés sur le continent et donc souvent difficiles d'accès à nous autres insulaires. Anne de Sainte Marie propose une autre politique que celle actuelle, plus proche des clubs et des comités ».

Bien connu dans le monde du cheval corse, Dominique Sbraggia, propriétaire du Centre équestre « Haras des Sables » et Président du Conseil du Cheval en Corse était lui aussi présent. « Il y a beaucoup à faire à la fédération car elle est vieillissante. Je pense qu'il faut donner un coup de jeune à tout ça car il y a un trop grand fossé entre la fédération, les comités régionaux et les centres équestres. Aujourd'hui n'importe qui peut ouvrir une structure. En Corse aujourd'hui personne ne travaille. Entre Furiani et Penta di Casinca par exemple, il y a 14 centres équestres. C'est trop! ».

Rendez-vous donc à l'automne pour ces élections pour lesquelles, pour l'instant A.de Sainte Marie est la seule candidate déclarée.

• Ph.J.

Un mois voire plus sans activités sportives



Face aux ravages du Covid-19, le sport est aujourd'hui en berne. Et plus particulièrement sur notre île où le virus est hélas bien présent. Face aux premières annonces de certains comités régionaux qui, conscient du mal, ont vite anticipé et annulé toutes leurs épreuves, d'autres ont suivi et pas des moindres: Ligue Corse de Football, qui a même fermé ses bureaux, Ligue Corse de Rugby, d'athlétisme, hand, basket... A ce jour toutes les compétitions ont été stoppées sans que l'on sache encore si elles pourront reprendre et quand. Car des échéances internationales approchent et si elles ont lieu, y aura-t-il place dès lors pour reprendre les divers championnats nationaux et régionaux. Les fédérations prendront-elles le risque de reprendre ou arrêteront-elles les classements tels qu'ils étaient avant l'épidémie. Une décision qui pourrait être favorable aux uns, mais catastrophique pour les autres. En football, par exemple, l'ACA serait éligible aux barrages pour la L1, le SCB accéderait au championnat National, mais le GFCA serait rétrogradé en N2, le FC Balagne en R1. Et les exemples sont nombreux. Qu'en serait-il aussi au niveau régional dont les championnats sont bien loin d'être terminés. Sans compter que les entraînements sont eux aussi annulés et que la compétition ne pourrait reprendre immédiatement. Une situation inédite, complexe voire dramatique. Les salles de sport sont elles aussi vides. Et tout cela a un impact économique catastrophique. Le sport est vecteur de nombreux emplois et la fermeture des structures va conduire à du chômage technique. Courage à nous.

Le sport corse au point mort...

C'est une situation exceptionnelle que vit la Corse, complètement à l'arrêt depuis une semaine. Le passage au stade 3 de l'épidémie liée au coronavirus avait contraint, une semaine plus tôt, l'arrêt de toutes les compétitions sportives, nationales ou régionales. Avant de songer à ce qu'il adviendra de nos représentants, quasiment tous concernés par une accession, un maintien où des compétitions de grande envergure, le temps est au maintien des athlètes en forme dans le cas d'une reprise. Mais la date reste encore très incertaine...



Comme dans une vision cauchemardesque, la Corse a été plongée, elle aussi, dans la tempête liée au coronavirus. Rien n'est épargné. Commerces, écoles, parcs, l'île est complètement à l'arrêt. Et le sport n'échappe pas à cette vague qui déferle, aujourd'hui, sur toutes les composantes de la société corse. Salles et gymnases fermés, terrains déserts, il y a comme une impression de chaos... Tout

a commencé avec le huis clos décrété sur les rencontres de football, Ligue 1, Ligue 2 et même Ligue des Champions. Longtemps incertain, le quart de finale retour de CEV Modena-GFCA a été finalement annulé. Le 13 mars dernier, alors qu'ils attendaient leur vol pour Nancy, les joueurs de l'ACA ont appris la nouvelle : Vingt-quatre heures après la décision de la FFF de suspendre toutes les compétitions qu'elle gère, la LFP lui a emboîté le pas. Puis, un à un, tous les sports ont été touchés. Tout d'abord par le biais des fédérations nationales (Volley, Handball, Rugby, Judo, Karaté...), puis les ligues régionales se pliant elles aussi à ces mesures. Du coup, le sport corse est complètement à l'arrêt. Une année, comme les précédentes, assez importante entre l'ACA (en course pour l'accession), le GFCA et le FCBB (maintien en national), SCB (accession), les amateurs en N3, le handball (GFCA en

course pour un titre symbolique, les féminines du NBAG et du HAC en lutte pour le maintien), volley (le GFCA en course pour les play-off) ainsi, en cette année de JO, que les athlètes insulaires concernés notamment Astrid Gneto, Julia Tolofua ou encore Alexandra Feracci, candidate très sérieuse... Pour ne citer qu'eux. Car il y a aussi, bien évidemment derrière, toutes les structures sportives amateurs, elles aussi à l'arrêt.

Deux incertitudes majeures

Deux incertitudes, et non des moindres, viennent se greffer sur une situation déjà très compliquée. La première concerne la date des reprises éventuelles. Sans évoquer un retour à la normale ou encore un décalage des compétitions sur les mois de juin et juillet (le report de l'Euro de foot est imminent, les JO compromis), la reprise ne peut être donnée avec précision. La date de la mi-mai est évoquée en ce concerne le milieu scolaire. Quid du sport ? Gros point d'interrogation. De cette situation découle la période de deux mois voire plus, qui s'annonce. Comment garder un groupe ou un athlète sous pression, comment préparer des séances d'entraînement, surtout au niveau des professionnels. Enfin, l'incertitude du lendemain pour tous les clubs directement concernés par une accession (ACA, SCB...) ou les athlètes en course pour les JO (tournois de qualification décalés ou annulés ?). Calqué sur le monde dans son ensemble, le sport corse est entré dans une nuit dont on il reste à espérer qu'elle sera la plus courte possible...

• Ph.P.



Direction générale des Finances publiques
economie.gouv.fr
impots.gouv.fr



ACOSS
Caisse nationale du réseau des Urssaf

Paris, le 13 mars 2020
N°

COMMUNIQUE DE PRESSE

Les réseaux des Urssaf et des services des impôts des entreprises prennent des mesures exceptionnelles pour accompagner les entreprises

Afin de tenir compte de l'impact de l'épidémie de coronavirus sur l'activité économique, et conformément aux annonces du Président de la République le 12 mars 2020, les réseaux des Urssaf et des services des impôts des entreprises (SIE) déclenchent des mesures exceptionnelles pour accompagner les entreprises.

1. Concernant les cotisations sociales payables auprès des Urssaf

Pour les entreprises :

Les employeurs dont la date d'échéance Urssaf intervient le 15 du mois peuvent reporter tout ou partie du paiement de leurs cotisations salariales et patronales pour l'échéance du 15 mars 2020. La date de paiement de ces cotisations pourra être reportée jusqu'à 3 mois : des informations seront communiquées ultérieurement sur la suite. Aucune pénalité ne sera appliquée.

Quelle est la démarche pour moduler le montant du règlement des cotisations à l'échéance du 15 mars ?

Les employeurs peuvent moduler leur paiement en fonction de leurs besoins : montant à 0, ou montant correspondant à une partie des cotisations.

Premier cas – l'employeur n'a pas encore déposé en ligne sa DSN de février 2020 : il peut la déposer jusqu'au lundi 16 mars 2020 inclus, en modulant son paiement SEPA au sein de cette DSN.

Second cas – Si l'employeur a déjà déposé sa DSN de février 2020 : il peut modifier son paiement de deux façons : ou bien en déposant jusqu'au dimanche 15 mars inclus une DSN « annule et remplace » avec modification du paiement Urssaf ; ou bien jusqu'au jeudi 19 mars à 12h00, en modifiant son paiement Urssaf (attention, seulement si l'employeur est à l'échéance du 15) selon un mode opératoire disponible sur le site [ursaf.fr](http://www.ursaf.fr) <http://www.dsn-info.fr/documentation/telepaiement-services-ursaf.pdf>

Troisième cas – l'employeur règle ses cotisations hors DSN : il peut adapter le montant de son virement bancaire, ou bien ne pas effectuer de virement.

Si l'employeur ne souhaite pas opter pour un report de l'ensemble des cotisations et préfère régler les cotisations salariales, il peut échelonner le règlement des cotisations patronales,

comme habituellement. Pour cela, il peut se connecter à son espace en ligne sur urssaf.fr et signaler sa situation via la messagerie : « Nouveau message » / « Une formalité déclarative » / « Déclarer une situation exceptionnelle ». Il est également possible de joindre l'Urssaf par téléphone au 3957 (0,12€ / min + prix appel).

Pour les employeurs dont la date d'échéance intervient le 5 du mois, des informations leur seront communiquées ultérieurement, en vue de l'échéance du 5 avril.

Dernier point : un report ou un accord délai est également possible pour les cotisations de retraite complémentaire. Les employeurs sont invités à se rapprocher de leur institution de retraite complémentaire.

Pour les travailleurs indépendants :

L'échéance mensuelle du 20 mars ne sera pas prélevée. Dans l'attente de mesures à venir, le montant de cette échéance sera lissé sur les échéances ultérieures (avril à décembre).

En complément de cette mesure, les travailleurs indépendants peuvent solliciter :

- l'octroi de délais de paiement, y compris par anticipation. Il n'y aura ni majoration de retard ni pénalité ;
- un ajustement de leur échéancier de cotisations pour tenir compte d'ores et déjà d'une baisse de leur revenu, en réestimant leur revenu sans attendre la déclaration annuelle ;
- l'intervention de l'action sociale pour la prise en charge partielle ou totale de leurs cotisations ou pour l'attribution d'une aide financière exceptionnelle.

Quelles démarches ?

Artisans ou commerçants :

- Par internet sur secu-independants.fr, [Mon compte](#) pour une demande de délai ou de revenu estimé
- [Par courriel](#), en choisissant l'objet « Vos cotisations », motif « Difficultés de paiement »
- Par téléphone au 3698 (service gratuit + prix appel)

Professions libérales :

- Par internet, se connecter à l'espace en ligne sur urssaf.fr et adresser un message via la rubrique « Une formalité déclarative » > « Déclarer une situation exceptionnelle ».
- Par téléphone, contacter l'Urssaf au 3957 (0,12€ / min + prix appel) ou au 0806 804 209 (service gratuit + prix appel) pour les praticiens et auxiliaires médicaux.

2. Concernant les impôts payables auprès des services des impôts des entreprises (SIE) de la DGFIP

Pour les entreprises (ou les experts-comptables qui interviennent pour des clients dans cette situation), il est possible de demander au service des impôts des entreprises le report sans pénalité du règlement de leurs prochaines échéances d'impôts directs (acompte d'impôt sur les sociétés, taxe sur les salaires).

Si elles ont déjà réglé leurs échéances de mars, elles ont peut-être encore la possibilité de s'opposer au prélèvement SEPA auprès de leur banque en ligne. Sinon, elles ont également la possibilité d'en demander le remboursement auprès de leur service des impôts des entreprises, une fois le prélèvement effectif.

Pour les travailleurs indépendants, il est possible de moduler à tout moment le taux et les acomptes de prélèvement à la source. Il est aussi possible de reporter le paiement de leurs acomptes de prélèvement à la source sur leurs revenus professionnels d'un mois sur l'autre jusqu'à trois fois si leurs acomptes sont mensuels, ou d'un trimestre sur l'autre si leurs acomptes sont trimestriels. Toutes ces démarches sont accessibles via leur espace

particulier sur impots.gouv.fr, rubrique « Gérer mon prélèvement à la source » : toute intervention avant le 22 du mois sera prise en compte pour le mois suivant.

Pour les contrats de mensualisation pour le paiement du CFE ou de la taxe foncière, il est possible de le suspendre sur impots.gouv.fr ou en contactant le Centre prélèvement service : le montant restant sera prélevé au solde, sans pénalité.

Pour faciliter l'ensemble des démarches, la DGFIP met à disposition un modèle de demande, disponible sur le site impots.gouv.fr, à adresser au service des impôts des entreprises.

=> Voir « Documentation utile » à la page: <https://www.impots.gouv.fr/portail/node/9751>

Pour toute difficulté dans le paiement des impôts, ne pas hésiter à se rapprocher du service des impôts des entreprises, par la messagerie sécurisée de leur espace professionnel, par courriel ou par téléphone.

Contacts presse :

- Concernant les cotisations sociales :

Service presse Acoff – contact.presse@acoff.fr – 06 89 62 02 52 ou 01 73 93 62 36

- Concernant les impôts :

Direction générale des finances publiques – 01 53 18 64 76

Journal de la Corse

Doyen de la presse européenne

L'hebdomadaire de défense des intérêts de l'île depuis 1817

est le journal habilité pour publier
Les Annonces Légales et Judiciaires

Dans les départements 2A – 2B

Devis et attestation de parution renvoyés dans l'heure

Contact : journaldelacorse@orange.fr

Air Corsica vous souhaite

VÄLKOMMEN**

NOUVEAU

(SUÈDE)

GÖTEBORG

À PARTIR DE

99 €*

TTC
AS

PAR PERSONNE

AU DÉPART DE BASTIA

AIR CORSICA
Tellement proche de vous

www.aircorsica.com

* voir conditions sur le site aircorsica.com **
Bienvenue

